

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020

Rapport d'évaluation des résultats

Pour la période du 29 mai 2015 au 31 mars 2019



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : *k*\$ pour « milliers de dollars » et *M*\$ pour « millions de dollars ».
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter un écart de $\pm 1\%$ pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Selon la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1), l'entreprise d'économie sociale exerce des activités économiques à des fins sociales, c'est-à-dire qu'elle vend ou échange des biens et services non pas dans le but de faire du profit, mais plutôt dans celui de répondre aux besoins de ses membres ou de la communauté. Elle prend la forme de coopérative, de mutuelle ou d'organisme à but non lucratif (OBNL). www.economie.gouv.qc.ca/LoiEconomieSociale. (Consulté le 15 juillet 2019)

L'évaluation des résultats du Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2015-2020 est réalisée à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui souhaite un rapport d'évaluation des résultats du PAGES au plus tard le 31 mars 2020.

L'objectif de la présente évaluation est de juger les résultats obtenus par le PAGES, quatre ans après sa mise en œuvre. À cet effet, l'évaluation examine l'efficacité du PAGES à atteindre les résultats visés, sa pertinence à répondre aux besoins en économie sociale au Québec et la conformité de sa mise en œuvre, par rapport au plan d'action initial lancé en mai 2015. Le PAGES représente un budget de 110,8 M\$ de 2015 à 2020. En quatre années de mise en œuvre, soit de 2015 à 2019, l'aide financière accordée dans le PAGES a totalisé 91 M\$.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme, disponible à cet emplacement : www.quebec.ca/evaluationMEI.

Ce rapport a fait l'objet d'une validation avec le comité d'évaluation du PAGES, en vue de s'assurer de la fiabilité des constats et de l'objectivité des appréciations de l'évaluateur. Le comité a regroupé les personnes suivantes :

- **Maude Caron**, conseillère
Direction de l'entrepreneuriat collectif, MEI
- **Martin Frappier**, directeur général adjoint
Chantier de l'économie sociale
- **Michel Jean**, directeur
Direction de l'entrepreneuriat collectif, MEI
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI
- **Éric Martel**, directeur de la gestion de programmes et des services aux membres
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
- **Jean-Maxime Nadeau**, directeur, Coopératives et autres entreprises d'économie sociale
Direction, Coopératives et autres entreprises d'économie sociale, Investissement Québec (IQ)

AUTEUR DU RAPPORT

Christophe Marchal, évaluateur en chef
Recherche et rédaction
Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 5964
Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

OBJECTIFS ET PORTÉE DE LA PRÉSENTE ÉVALUATION

La présente évaluation est réalisée à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et en vertu de la Loi sur l'économie sociale adoptée le 1^{er} avril 2014, qui prévoit une révision du Plan d'action en économie sociale. Elle porte sur les éléments suivants : l'efficacité des mesures déployées pour atteindre les objectifs du plan d'action, la pertinence des mesures mises en œuvre par rapport aux besoins du milieu de l'économie sociale et les retombées sociales et économiques résultants du plan d'action. La conformité de la mise en œuvre est aussi évaluée.







L'évaluation des résultats du Plan d'action en économie sociale (PAGES) concerne la période du 29 mai 2015 au 31 mars 2019, ce qui correspond à quatre ans de mise en œuvre (46 mois exactement).

Pour être qualifiés de satisfaisants, les résultats du PAGES doivent réunir les conditions suivantes :

- L'efficacité du PAGES à atteindre les résultats visés doit être jugée satisfaisante. Cette condition est remplie si au moins 18 des 24 mesures ont atteint leurs cibles ou sont en bonne voie de les atteindre d'ici mars 2020, et qu'au moins 5 objectifs sur les 6 sont atteints ou en bonne voie de l'être d'ici mars 2020. De plus, l'une des retombées économiques visées, que ce soit 500 M\$ d'investissement dans l'économie sociale ou 30 000 emplois créés ou maintenus, doit être atteinte ou en bonne voie de l'être d'ici mars 2020.
- La pertinence du PAGES à répondre aux besoins en économie sociale doit être jugée convaincante. Cette condition est remplie dans la mesure où il est constaté une adéquation du PAGES aux besoins en économie sociale, une cohérence avec les orientations gouvernementales et sa contribution à la situation visée en 2020.
- La conformité de la mise en œuvre du PAGES doit être jugée satisfaisante. Cette condition est remplie lorsqu'il est constaté que la mise en œuvre du PAGES a été gérée adéquatement et conformément au plan initial de 2015.

La grille d'évaluation détaillée est disponible à la section A en annexe. Cette grille est une actualisation du cadre d'évaluation PAGES (2015) et elle est conforme à la grille suggérée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), dans le document [Outil d'évaluation de programmes](#) (consulté le 9 septembre 2019). La grille d'évaluation présentée en annexe permet d'évaluer l'atteinte de 17 cibles réparties dans 6 critères à examiner.

L'examen des écarts entre les résultats obtenus par le PAGES et les cibles à atteindre a été réalisé à l'aide de l'échelle d'appréciation présentée dans le tableau ci-dessous.

Appréciation	Signification de l'appréciation
	– L'appréciation  signifie que le résultat est satisfaisant. La cible est atteinte ou, dans le cas de l'appréciation de l'atteinte des 6 objectifs et des cibles des 24 mesures, un état d'avancement d'au moins 80 %, ce qui suggère de bonnes perspectives d'atteindre la cible d'ici mars 2020.
	– L'appréciation  signifie un résultat perfectible. La cible est partiellement atteinte ou, dans le cas de l'appréciation de l'atteinte des 6 objectifs et des cibles des 24 mesures, un état d'avancement situé entre 50 % et 79 %, ce qui suggère un état d'avancement perfectible au 31 mars 2019.
	– L'appréciation  signifie un résultat insatisfaisant. La cible n'est pas atteinte ou, dans le cas de l'appréciation de l'atteinte des 6 objectifs et des cibles des 24 mesures, un état d'avancement situé entre 0 % et 49 %, ce qui suggère un état d'avancement insatisfaisant au 31 mars 2019.

Les sources d'information utilisées dans la présente évaluation sont les suivantes (*détails en annexe, section A.2*):

1. Suivi de gestion et des résultats des mesures du PAGES, qui regroupe la reddition de comptes annuelle des unités administratives responsables des mesures et les tableaux de bord annuels maintenus à jour par la direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC) au MEI. C'est la source principale de données utilisée dans l'évaluation.
2. Données administratives relatives au PAGES, qui regroupent les rapports annuels de gestion du MEI, le fichier de suivi budgétaire du plan d'action et les évaluations pertinentes réalisées durant la période évaluée.
3. Consultation des entreprises soutenues et principales parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES. À cet effet, un sondage a été réalisé auprès des 878 entreprises soutenues. La consultation des principales parties prenantes a été réalisée par formulaire et questions ouvertes.

Sylvie Marcotte, CPA, CA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation


SOMMAIRE


Quatre ans après son lancement, les résultats du PAGES sont jugés satisfaisants. L'évaluation confirme l'efficacité du plan d'action à atteindre ses objectifs, la pertinence de ses mesures pour répondre adéquatement aux besoins du milieu de l'économie sociale et la conformité de sa mise en œuvre par rapport à la [planification initiale établie en 2015](#) par le Ministère et ses partenaires. Du 29 mai 2015 au 31 mars 2019, l'aide financière accordée dans l'ensemble des 24 mesures du PAGES a totalisé 91 M\$. De plus, le PAGES a contribué à l'obtention de retombées sociales et économiques probantes. Les constats généraux sont les suivants :

- L'efficacité du PAGES est jugée satisfaisante. À cet égard, l'état d'avancement de chacun des six objectifs est d'au moins 80 %, ce qui suggère de bonnes perspectives de les compléter dans la dernière année 2019-2020 du plan d'action. Parmi les 24 mesures mises en œuvre, 4 seulement n'ont pas donné tous les résultats visés.
- Du 29 mai 2015 au 31 mars 2019, le PAGES a généré un investissement d'une valeur de 543 M\$ dans l'économie sociale, ce qui dépasse la cible établie à 500 M\$ à atteindre d'ici 2020. En revanche, la cible de 30 000 emplois créés ou maintenus ne sera pas atteinte en mars 2020. Après quatre ans, 16 051 emplois ont été créés ou maintenus.
- L'impact économique du PAGES est évalué à 310 M\$ en valeur ajoutée additionnelle dans l'économie du Québec. Cette valeur ajoutée correspondant aux biens et services supplémentaires produits par les entreprises et les coopératives, pour satisfaire la demande résultante des 543 M\$ investis en économie sociale grâce au PAGES.
- La mise en œuvre du plan d'action a été conforme aux prévisions. Les 24 mesures ont été déployées et le budget a été utilisé dans les limites prévues. À cet égard, l'aide financière accordée dans l'ensemble des 24 mesures a totalisé 91 M\$, ce qui représente 82 % du budget prévu. De plus, des mécanismes de gouvernance et de suivi des résultats efficaces ont été mis en place pour coordonner les actions de l'ensemble des parties prenantes.
- Les principaux résultats sont les suivants :


PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020 (PAGES)


PRINCIPAUX RÉSULTATS APRÈS 4 ANS (au 31 mars 2019)

 **543 M\$** d'investissement en économie sociale
Cible dépassée : 500 M\$ visé au 31 mars 2020

 **16 051** emplois créés ou maintenus
La cible ne sera pas atteinte d'ici au 31 mars 2020
(cible visée au 31 mars 2020 : 30 000 emplois)

AUTRES RÉSULTATS CLÉS APRÈS 4 ANS (au 31 mars 2019)

 **310 M\$** d'impact économique en valeur ajoutée
additionnelle (création de richesse) au PIB du Québec

 **907** entreprises d'économie sociale directement
soutenues par les mesures du plan d'action,
auxquelles s'ajoutent les organismes partenaires.

Légende :  Résultat jugé satisfaisant -  Résultat jugé perfectible

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PAGES APRÈS 4 ANS DE MISE EN ŒUVRE (au 31 mars 2019)

GLOBALEMENT, LE PLAN D'ACTION EST UN SUCCÈS.

EFFICACITÉ DU PLAN D'ACTION JUGÉE SATISFAISANTE

- Les six objectifs stratégiques sont en bonne voie d'être atteints d'ici au 31 mars 2020.
- Cibles atteintes ou en bonne voie de l'être d'ici au 31 mars 2020, dans 20 mesures sur 24.

PERTINENCE DU PLAN D'ACTION JUGÉE CONVAINCANTE

- Le PAGES a été une réponse adéquate aux besoins initiaux de 2015.
- La cible de 500 M\$ d'investissement dans l'économie sociale est déjà atteinte après quatre ans seulement.
- L'évolution de l'économie sociale depuis 2015 suggère de continuer l'intervention du gouvernement du Québec.
- Complémentarité de la plupart des mesures à l'offre gouvernementale existante de programmes publics.
- Cohérence du plan d'action avec les orientations du gouvernement.

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE JUGÉE SATISFAISANTE

- Utilisation conforme du budget prévu de 111 M\$; en 4 ans, 91 M\$ utilisés.
- Gouvernance de la mise en œuvre conforme aux annonces de 2015.
- Mécanismes efficaces de suivi de gestion et des résultats des mesures.
- Renforcement de la coordination et de la mobilisation dans l'écosystème.

QUELQUES RÉSULTATS JUGÉS PERFECTIBLES

- La cible de 30 000 emplois créés ou maintenus d'ici 2020 ne sera pas atteinte.
- Incertitude d'atteindre d'ici 2020 les résultats visés dans 4 des 24 mesures.
- Risque de chevauchement entre les fonds d'investissement en économie sociale, soit la mesure 2 (programme CAES), la mesure 3 (RISQ) et la mesure 6 (Fiducie du Chantier).

Dans le cas d'un éventuel renouvellement du plan d'action et dans une perspective d'amélioration et de respect des règles et bonnes pratiques en matière de gestion de la dépense publique, l'évaluation suggère aux décideurs et aux gestionnaires du Ministère de porter une attention aux éléments suivants :

- Il y aurait lieu de continuer à veiller à la complémentarité des trois mesures concernant les fonds d'investissement.
- Il y aurait lieu de s'interroger sur la pertinence de reconduire dans leur forme actuelle, les mesures qui n'ont pas donné tous les résultats souhaités et plus généralement de prendre en compte le présent rapport.

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

La Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC) du Ministère a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, reproduits dans la présente section.

La DEC accueille favorablement le présent rapport d'évaluation et elle adhère aux pistes d'amélioration.

Ce rapport d'évaluation démontre en premier lieu la pertinence et l'efficacité des mesures d'investissement auprès des entreprises d'économie sociale. En quatre ans, la mise en œuvre du PAGES a généré des investissements d'une valeur de 543 M\$, ce qui dépasse la cible de 500 M\$ prévue sur cinq années. De plus, les mesures ont permis la création de 310 M\$ de richesse nouvelle dans l'économie du Québec, en plus de retombées sociales probantes.

Concernant l'atteinte de la cible de 30 000 emplois créés ou maintenus à l'horizon 2020, malgré une amélioration depuis l'évaluation de mi-parcours, la Direction reconnaît que cette cible ambitieuse ne sera pas atteinte, notamment en raison de la situation de rareté de main-d'œuvre que connaissent tous les secteurs économiques du Québec.

La DEC prend note que trois mesures touchant des fonds d'investissement en économie sociale, soit la mesure 2 (CAES), la mesure 3 (RISQ) et la mesure 6 (Fiducie du Chantier) présentent des risques de chevauchement. La Direction considère que ces trois fonds spécialisés en économie sociale agissent en complémentarité sur le terrain et remplissent des missions distinctes : le RISQ se spécialisant dans l'aide technique et le prédémarrage, la Fiducie soutenant majoritairement des projets d'immobilisations pour lesquels elle prend une garantie hypothécaire et le CAES intervenant principalement dans le secteur manufacturier. Dans le cadre de l'élaboration d'un prochain plan d'action, la DEC s'assurera que les particularités de chaque fonds continuent de favoriser une capitalisation optimale des entreprises d'économie sociale tout en conservant le partage du risque inhérent au capital patient.

Enfin, la Direction remercie, M. Christophe Marchal, pour son évaluation méticuleuse et ses recommandations qui seront prises en compte lors de l'élaboration d'un prochain plan d'action et souligne l'apport des partenaires et des autres membres du comité d'évaluation dans les travaux visant à mesurer la pertinence et l'efficacité du PAGES 2015-2020.

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIFS ET PORTÉE DE LA PRÉSENTE ÉVALUATION	Objectifs et portée de la présente évaluation.....	ii
SOMMAIRE ET COMMENTAIRES DE LA DEC	Sommaire	iii
	Commentaires de la Direction de l'entrepreneuriat collectif	iv
CHAPITRE 1 DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION	1.1 Raison d'être et objectifs du plan d'action	1
	1.2 Chaîne des résultats visés par le plan d'action	2
	1.3 Budget du plan d'action	2
CHAPITRE 2 EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS	2.1 L'atteinte des objectifs du PAGES et de ses cibles opérationnelles	3
	2.1.1 Degré de réalisation de l'objectif 1	3
	2.1.2 Degré de réalisation de l'objectif 2	5
	2.1.3 Degré de réalisation de l'objectif 3	6
	2.1.4 Degré de réalisation de l'objectif 4	7
	2.1.5 Degré de réalisation de l'objectif 5	8
	2.1.6 Degré de réalisation de l'objectif 6	9
	2.2 Les retombées socioéconomiques du PAGES, après quatre ans	11
	2.3 Réalisations dans la mesure 1 du PAGES	14
CHAPITRE 3 PERTINENCE DU PAGES	3.1 L'adéquation du PAGES aux besoins en économie sociale	15
	3.2 La cohérence du PAGES avec les priorités du gouvernement	17
CHAPITRE 4 CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES	4.1 La conformité opérationnelle de la mise en œuvre du PAGES.....	19
	4.2 La satisfaction des entreprises soutenues et mobilisation	20
CHAPITRE 5 CONCLUSIONS	5.1 Principaux constats relatifs à l'efficacité du PAGES	21
	5.2 Avis général résultant de l'évaluation	22
ANNEXE	Compléments d'information	24

CHAPITRE 1

DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION

1.1 RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

L'économie sociale, qui regroupe les coopératives, les mutuelles et les organismes à but non lucratif (OBNL) ayant des activités marchandes, fait partie intégrante du plan gouvernemental pour la relance de l'emploi et de l'économie. En 2016, l'économie sociale au Québec représentait 11 200 entreprises collectives, dont 8 400 OBNL et 2 800 coopératives et mutuelles. En 2016, ces entreprises et OBNL ont généré 222 000 emplois salariés au Québec et un chiffre d'affaires de 47,8 G\$¹.

Après l'adoption de la [Loi sur l'économie sociale \(2013\)](#), rendant obligatoire la mise en œuvre d'un plan d'action pour favoriser le développement de l'économie sociale, et à la suite des consultations menées auprès des partenaires publics et du milieu de l'économie sociale, le Plan d'action en économie sociale 2015-2020 (PAGES) est lancé le 29 mai 2015. Au terme de sa mise en œuvre, le plan vise les deux cibles globales suivantes : la création ou le maintien de 30 000 emplois et 500 M\$ d'investissement au total dans l'économie sociale au Québec.

Pour atteindre ces deux cibles, le PAGES prévoit la mise en œuvre de 23 mesures dans les six objectifs suivants :

1. Outiller les entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur développement

Cet objectif vise les outils financiers mis à la disposition des entreprises collectives afin qu'elles puissent mener à bien leurs projets entrepreneuriaux, quelle que soit l'étape de développement où elles sont rendues (du prédémarrage à la consolidation). Il est prévu de déployer six mesures pour atteindre l'objectif.

2. Améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale

Cet objectif se rapporte à l'accès des entreprises d'économie sociale aux marchés publics et municipaux comme levier de développement, et au soutien aux initiatives novatrices et structurantes pour l'économie sociale québécoise. Il est prévu de déployer cinq mesures pour atteindre l'objectif.

3. Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique

L'intention sous-jacente à cet objectif est la contribution des entreprises d'économie sociale à la production de biens ou à la prestation de services pour répondre aux besoins des personnes âgées et en perte d'autonomie. Il est prévu de déployer trois mesures pour atteindre l'objectif.

4. Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale

L'intention sous-jacente à cet objectif est la contribution des entreprises d'économie sociale à l'insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées du marché du travail afin de leur permettre l'acquisition d'une expérience de travail. Il est prévu de déployer deux mesures pour atteindre l'objectif.

5. Soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève d'entreprise

Cet objectif vise le soutien à la relève d'entreprise par les travailleurs ou les membres d'une collectivité qui unissent leurs forces pour racheter une entreprise à vendre et en devenir les propriétaires collectifs, en fondant une coopérative de travail, par exemple. Il est prévu de déployer trois mesures pour atteindre l'objectif.

6. Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire

Cet objectif vise à épauler certains acteurs qui soutiennent et accompagnent les entreprises d'économie sociale sur le territoire afin qu'elles puissent à leur tour contribuer au développement socioéconomique des milieux locaux et régionaux. Il est prévu de déployer quatre mesures pour atteindre l'objectif.

Une 24^e mesure transversale prévoit confier à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) la réalisation d'un portrait statistique sur l'économie sociale. L'objectif est de mieux cerner la place qu'occupent les entreprises d'économie sociale au sein de l'économie québécoise et d'éclairer leur contribution à son développement.

¹ [L'économie sociale au Québec, Portrait statistique 2016](#). (Consulté le 15 juillet 2019).

CHAPITRE 1

DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION

1.2 CHAÎNE DES RÉSULTATS VISÉS PAR LE PLAN D'ACTION

La chaîne des résultats visés par le plan d'action est présentée dans le schéma ci-dessous. Les dépenses prévues de 110,8 M\$ devraient contribuer à atteindre les résultats immédiats, qui à leur tour devraient contribuer à l'atteinte des six objectifs du PAGES, pour *in fine* obtenir 500 M\$ d'investissement et 30 000 emplois créés ou maintenus.

Chaîne des résultats visés par le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020			
Budget prévu (Intrants)	Résultats immédiats (Extrants)	Résultats intermédiaires (Effets)	Résultats ultimes (Retombée)
Budget de 110,8 M\$ sur cinq ans Budget spécifique par objectif : - 82,7 M\$ dans l'objectif 1. - 3,5 M\$ dans l'objectif 2. - 8,9 M\$ dans l'objectif 3. - 0,8 M\$ dans l'objectif 4. - 1,0 M\$ dans l'objectif 5. - 12,9 M\$ dans l'objectif 6. - 1,0 M\$ pour la mesure transversale avec l'ISQ.	Atteinte des cibles associées à chacune des 24 mesures du PAGES d'ici 2020, par exemple : - Contribuer aux cibles ultimes de 30 000 emplois et de 500 M\$ d'investissement. - Réaliser les projets et les activités liés aux 24 mesures. - 100 reprises collectives d'entreprises d'économie sociale.	Atteinte des six objectifs d'ici 2020 : - Six mesures dans l'objectif 1. - Cinq mesures dans l'objectif 2. - Trois mesures dans l'objectif 3. - Deux mesures dans l'objectif 4. - Trois mesures dans l'objectif 5. - Quatre mesures dans l'objectif 6. - Une mesure transversale (ISQ).	Cibles d'ici 2020 : - 30 000 emplois créés ou maintenus. - 500 M\$ d'investissement au total, procurant un effet de levier de l'aide financière d'au moins 4.

1.3 BUDGET DU PLAN D'ACTION

Du 29 mai 2015 au 31 mars 2020, le gouvernement du Québec prévoit un budget totalisant 110,8 M\$. Le budget initial annoncé en 2015 totalisait 106,5 M\$. Depuis, il a été bonifié avec l'ajout des budgets suivants : 3,3 M\$ pour le soutien aux pôles (objectif 6), 0,9 M\$ pour le soutien au Chantier de l'économie sociale (objectif 6) et 133 k\$ pour le mandat confié à l'ISQ (mesure transversale). Le tableau 1.1 présente le budget actualisé du plan d'action.

Tableau 1.1

Aide financière gouvernementale prévue dans le PAGES au 31 mars 2018
Pour la période du 29 mai 2015 au 31 mars 2020, en millions de dollars

Objectif	Aide financière prévue (en millions de dollars)
1. Outiller les entreprises d'économie sociale.	82,7
2. Améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale.	3,5
3. Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique.	8,9
4. Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale.	0,8
5. Soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève d'entreprise.	1,0
6. Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire.	12,9
Mesure transversale (portrait statistique sur l'économie sociale).	1,0
Total	110,8 M\$

Sources : PAGES, pages 45 à 47, et fichier de suivi budgétaire du PAGES. Compilation MEI.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

2.1 L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PAGES ET DE SES CIBLES OPÉRATIONNELLES

Ce chapitre présente les résultats obtenus dans chacune des 24 mesures et les appréciations de l'atteinte des six objectifs du plan d'action, après quatre ans de mise en œuvre. Les cibles à atteindre sont présentées ci-dessous.

LES CIBLES

1. État d'avancement d'au moins 80 % dans cinq objectifs sur les six du PAGES, dont l'objectif 1.
2. Au moins 80 % des 24 mesures dont les cibles sont atteintes ou en bonne voie de l'être d'ici 2020.

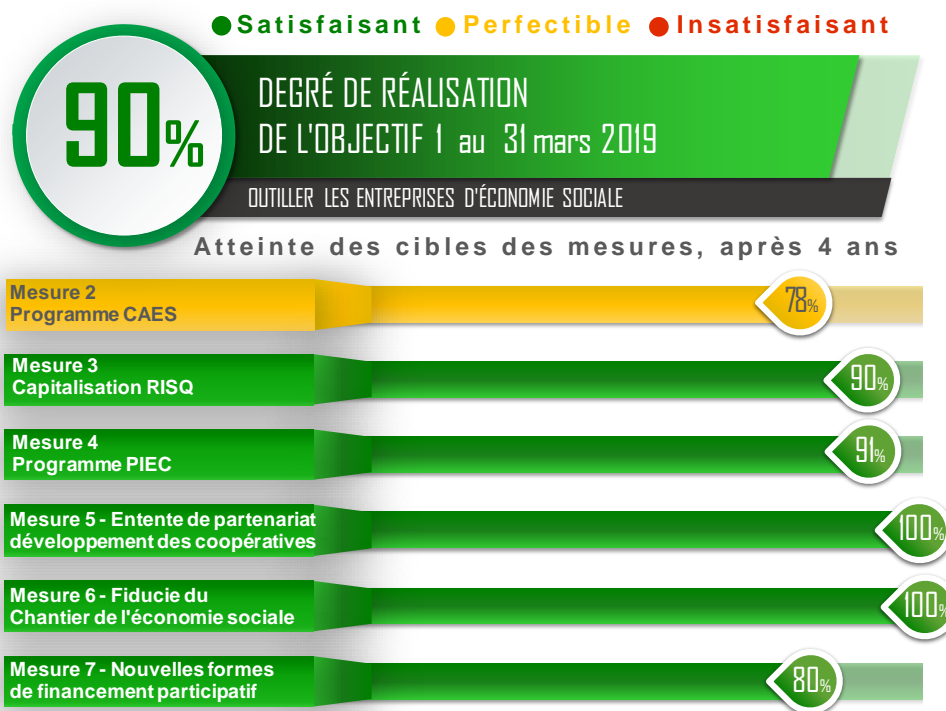
2.1.1 DEGRÉ DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF 1 : OUTILLER LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE À TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR DÉVELOPPEMENT

Au 31 mars 2019, le degré de réalisation de l'objectif 1 du plan d'action est évalué à 90 %². Le graphique 2.1 présente les degrés d'accomplissement des cibles des six mesures de l'objectif. Les constats sont les suivants :

- Dans la mesure 2, le degré d'accomplissement des cibles d'investissement et d'emplois du **Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (CAES)** est évalué à 78 %. La cible de 170 M\$ d'investissement d'ici mars 2020 est accomplie à 125 % et la cible de 3 000 emplois d'ici mars 2020 est accomplie à 30 %³. L'aide financière a totalisé 11,6 M\$, pour un budget prévu de 30 M\$. Le programme a été mis en œuvre au début 2016, à la suite du décret d'application daté du 9 décembre 2015. Dans la seule année 2019, l'investissement total dans les projets soutenus a augmenté de 118 % par rapport au résultat des 3 années précédentes, augmentant de 97 M\$ au 31 mars 2018 à 212 M\$ en 2019. (*Résultats détaillés en annexe, section A.3.*)

Graphique 2.1

Degré de réalisation de l'objectif 1 du PAGES et degré d'accomplissement des cibles des mesures



Source : Fichier de suivi du PAGES. Compilation MEI.

² Le degré de réalisation de l'objectif correspond à la moyenne arithmétique des degrés d'accomplissement des mesures.

³ En se basant sur l'ensemble des projets soutenus par le CAES (projets CAES et projets conjoints CAES-RISQ-Fiducie), les résultats sont les suivants : 212 M\$ d'investissement dans les projets soutenus et 888 emplois créés ou maintenus.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

- La mesure 3 concernant la Capitalisation du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) est en bonne voie d'atteindre ses cibles de 100 M\$ d'investissement et 1 500 emplois, d'ici mars 2020. Au 31 mars 2019, l'ensemble des projets soutenus par le RISQ, soit les projets RISQ et les projets conjoints CAES-RISQ-Fiducie-PIEC ont représenté un investissement d'une valeur de 80 M\$ et la création ou le maintien de 1 817 emplois.
- La mesure 4 concernant le **Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)** est en bonne voie d'atteindre ses cibles de 150 projets, de 130 M\$ d'investissement et de 1 700 emplois, d'ici mars 2020. Au 31 mars 2019, le programme a soutenu 84 projets qui ont contribué à 97,8 M\$ d'investissement à la création ou au maintien de 1 819 emplois. À noter que le PIEC constitue désormais le volet 1 du Programme de soutien à l'économie sociale (PSES), dont les résultats sont en cours d'évaluation en 2019.
- Dans la mesure 5 concernant l'entente de partenariat pour le développement des coopératives, les cibles sont jugées atteintes et la mesure a contribué à la création de 9 519 emplois. Les résultats sont les suivants : soutien à 868 coopératives, réalisation de 381 activités de promotion et de 165 activités de démarchage. De plus, 26 ententes ont été conclues avec des organismes locaux et régionaux et 13 comités ont été mis en place pour soutenir de nouvelles filières.
- La mesure 6 concernant le congé d'intérêt à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale est jugée terminée, car la cible de 8 M\$ d'investissement privé est largement dépassée. À ce sujet, l'investissement privé dans les projets soutenus uniquement par la Fiducie est évalué à 83 M\$ et les demandes continuent d'affluer.
- Les projets soutenus individuellement par les mesures du programme CAES, du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), du PIEC et de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale totalisent un investissement de 373 M\$ et 3 987 emplois créés ou maintenus, et les projets soutenus conjointement par ces quatre programmes représentent des investissements d'une valeur de 78 M\$ et 754 emplois créés ou maintenus.
- La mesure 7 concernant l'examen des solutions pour mettre en place les conditions facilitant les nouvelles formes de financement est en bonne voie d'être complétée d'ici mars 2020. À cet effet, quatre rapports d'examen préalable ont été réalisés et un rapport final est prévu d'ici mars 2020.

Les six mesures ont contribué à des investissements de 511,4 M\$ et à la création ou au maintien de 14 260 emplois⁴. Les détails des résultats relatifs aux investissements et à l'emploi sont disponibles en annexe, à la section D.

AVIS

COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DANS L'OBJECTIF 1

A

Les résultats sont jugés satisfaisants, après quatre ans de mise en œuvre. L'objectif est réalisé à 90 % et les perspectives de réalisation au complet d'ici mars 2020 sont jugées bonnes.

- B** Mesure 2 – Programme CAES : L'atteinte des cibles est perfectible. Cependant, le programme a atteint sa maturité en 2019 et le retard constaté en 2018 est en partie comblé. En 2019, le programme a généré des investissements importants. Après quatre ans de mise en œuvre, les projets soutenus uniquement par le programme ont contribué à des investissements de 166 M\$ et à la création ou au maintien de 569 emplois créés ou maintenus.
- A** Mesure 3 – RISQ : Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2020. Les projets soutenus uniquement par le RISQ totalisent 26,5 M\$ et 937 emplois.
- A** Mesure 4 – Programme PIEC : Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2020. Les projets soutenus uniquement par le PIEC totalisent 97,8 M\$ et 1 819 emplois.
- A** Mesure 6 – Fiducie du Chantier : La cible de 8 M\$ d'investissement privé est atteinte. Les projets soutenus uniquement par la Fiducie totalisent 82,5 M\$ et 663 emplois.
Les projets soutenus conjointement par les mesures CAES, RISQ, PIEC et Fiducie ont contribué à 372,7 M\$ d'investissement et à la création ou au maintien de 3 987 emplois.
- A** Mesure 5 – Entente de partenariat avec les coopératives : Les cibles sont atteintes.
- A** Mesure 7 – Financement participatif : La cible est en bonne voie d'être atteinte en mars 2020.

⁴ Les emplois dénombrés regroupent les emplois à temps plein créés ou maintenus et les emplois d'insertion sociale. Les 511,4 M\$ d'investissement et les 14 260 emplois sont les valeurs réelles, corrigées du double comptage entre les mesures CAES-RISQ-Fiducie-PIEC. L'évaluation de l'atteinte des cibles des mesures 2 et 3 a considéré l'ensemble des projets de chacun des programmes, puisque leurs cibles respectives ont été établies sans tenir compte des projets conjoints.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

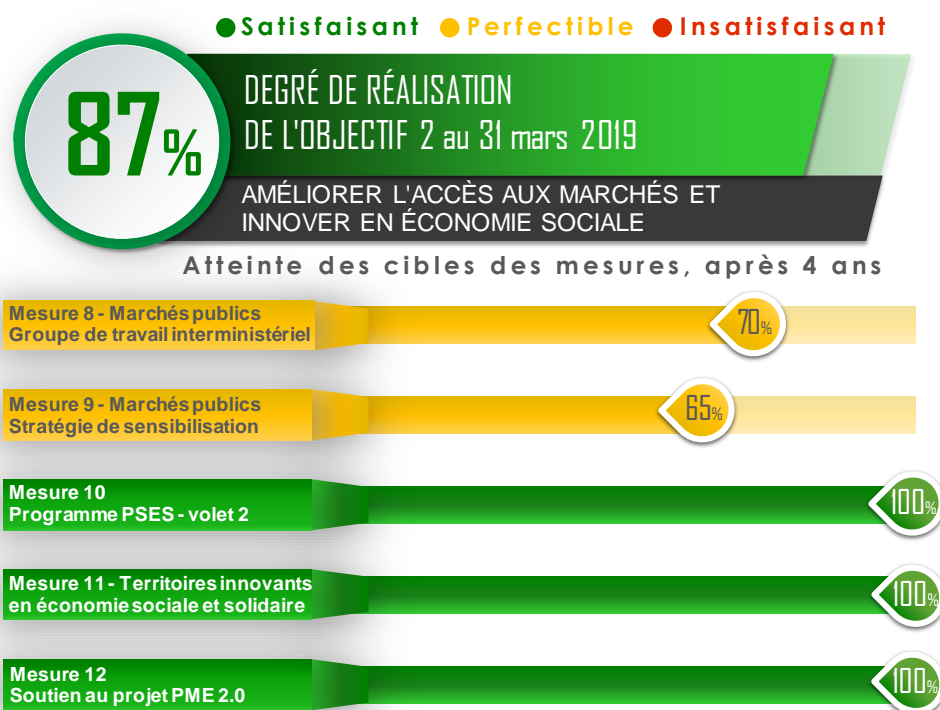
2.1.2 DEGRÉ DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS ET INNOVER EN ÉCONOMIE SOCIALE

Au 31 mars 2019, le degré de réalisation de l'objectif 2 du plan d'action est évalué à 87 %. Le graphique 2.2 présente les degrés d'accomplissement des cibles dans les cinq mesures à mettre en œuvre dans l'objectif.

- Le degré d'accomplissement des cibles des mesures concernant l'accès aux marchés publics est évalué à 70 % pour la mesure 8 et à 65 % pour la mesure 9. Les progrès réalisés en 2019 sont importants, puisqu'en 2018, les états d'avancement étaient évalués comme étant très en retard. Les progrès réalisés sont les suivants :
 - Mesure 8 : la gouvernance du groupe de travail interministériel sur l'intégration des critères sociaux dans les cadres régissant les appels d'offres publics a été arrimée au Bureau d'accompagnement des entreprises aux marchés publics. Un comité de travail avec les partenaires a été formé en février 2019 pour documenter les enjeux qui seront abordés dans le groupe de travail. Pour que la cible soit atteinte, les travaux de ce comité devront être présentés à la Table des partenaires en économie sociale au plus tard en mars 2020.
 - La mesure 9 concernant l'élaboration d'une nouvelle stratégie de sensibilisation des acheteurs publics auprès des entreprises d'économie sociale, il est prévu d'élaborer la stratégie à la fin 2019.
- Dans la mesure 10, la cible de soutenir la réalisation de projets de recherche et d'innovation sociale est atteinte. Au 31 mars 2019, 12 projets ont été autorisés, qui représentent des investissements d'une valeur de 919 k\$. Les projets soutenus font appel à une diversité de promoteurs, par exemple des OBNL de recherche, des coopératives ou une municipalité régionale de comté (MRC).
- La mesure 11 est terminée et la cible est atteinte. Celle-ci consistait à soutenir l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) pour la réalisation de projets de veille et de transfert. En quatre ans, le TIESS a réalisé 30 projets de veille et de transfert qui ont représenté 3,8 M\$ d'investissement. De plus, le PAGES a contribué soutenir les 14 emplois du TIESS.
- La mesure 12 est terminée et les cibles sont atteintes. Dans le cadre du programme PME 2.0, 155 entreprises ont participé à des ateliers de sensibilisation aux enjeux du numérique et 24 ont été accompagnées dans leur processus d'innovation par l'utilisation optimale des technologies de l'information et des communications.

Graphique 2.2

Degré de réalisation de l'objectif 2 du PAGES et degré d'accomplissement des cibles des mesures



Source : Fichiers de suivi du PAGES. Compilation MEI.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

AVIS

A

COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DANS L'OBJECTIF 2

Les résultats sont jugés satisfaisants, après quatre ans de mise en œuvre. L'objectif est réalisé à 87 % et les perspectives de réalisation au complet d'ici mars 2020 sont jugées bonnes.

- ⓑ Mesure 8 – Marchés publics; Groupe de travail interministériel : L'état d'avancement vers la cible visée en 2020 est perfectible. Cependant, d'importants progrès ont été réalisés en 2019.
- ⓑ Mesure 9 – Stratégie marchés publics : L'état d'avancement est perfectible. Cependant, un important travail a été réalisé en 2019 avec la formation d'un groupe de travail en janvier 2019, l'embauche d'une étudiante et l'élaboration de la stratégie prévue vers fin 2019.
- Ⓐ Mesure 10 – Programme PSES : La cible *soutenir des projets de recherche et d'innovation sociales* est atteinte. Les résultats du programme sont en cours d'évaluation en 2019.
- Ⓐ Mesure 11 – TIESS : La mesure est terminée et le soutien au TIESS a contribué à la diffusion de connaissances nouvelles et à la veille en économie sociale.
- Ⓐ Mesure 12 – PME 2.0 : La mesure est terminée et les cibles de 150 entreprises sensibilisées aux TIC et de 20 entreprises accompagnées dans leurs processus innovations sont atteintes.

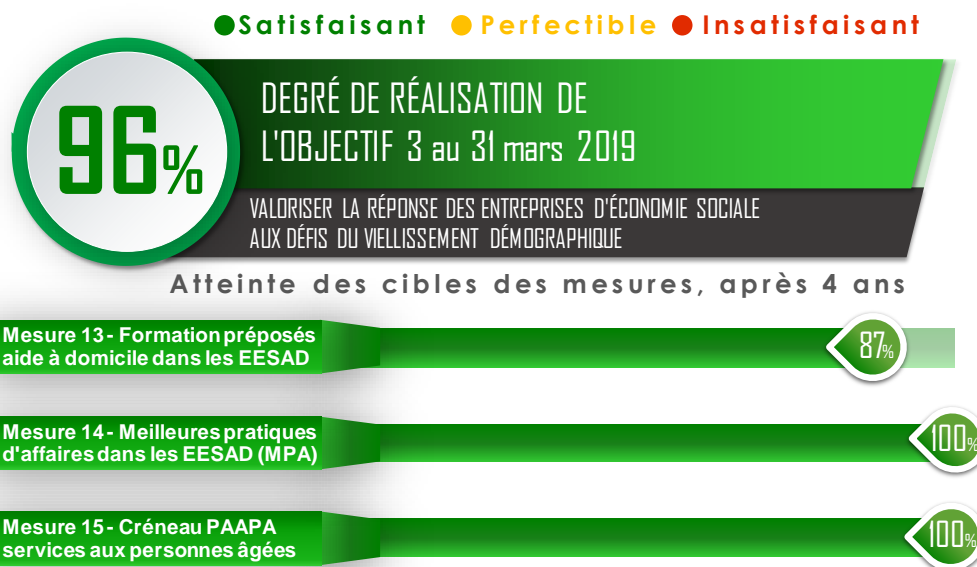
2.1.3 DEGRÉ DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF 3 : VALORISER LA RÉPONSE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE AUX DÉFIS DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Au 31 mars 2019, le degré de réalisation de l'objectif 3 du plan d'action est évalué à 96 %. Le graphique 2.3 présente les degrés d'accomplissement des cibles dans les trois mesures à mettre en œuvre dans l'objectif.

- Dans la mesure 13 concernant la formation des préposés d'aide à domicile (PAD) dans les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD), les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici mars 2020. L'état d'avancement est évalué à 87 % et les résultats sont les suivants : 2 135 PAD formés (cible à 4 500), 1 878 PAD ayant obtenu une reconnaissance des acquis (cible à 1 267), 246 cohortes de formation réalisées, 660 emplois créés et 766 PAD promu à des postes de service d'assistance personnelle.
- Dans la mesure 14, l'initiative « Meilleures pratiques d'affaires pour les EESAD » est terminée. Les principaux résultats sont les suivants : 959 projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires (MPA) dans 99 des 102 entreprises EESAD et 45 % des projets ont donné lieu à un succès de l'implantation dans une EESAD.

Graphique 2.3

Degré de réalisation de l'objectif 3 du PAGES et degré d'accomplissement des cibles des mesures



Source : Fichiers de suivi du PAGES. Compilation MEI.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

- La mesure 15 est terminée. Elle a donné lieu au développement du Créneau d'entreprises collectives en services aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie (PAAPA). Les six comités spécialisés formés par le créneau ont mobilisé près de 80 acteurs nationaux, ce qui a contribué à mobiliser de nouveaux acteurs autour de projets d'économie sociale et de favoriser la collaboration intersectorielle. Le créneau a connu une période de flottement de janvier à mars 2019, avec le départ de la coordonnatrice du créneau. Depuis avril 2019, le créneau poursuit ses activités qui ont été prolongées d'une année.

AVIS

A

COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DANS L'OBJECTIF 3

Les résultats sont jugés satisfaisants, après quatre ans de mise en œuvre. L'objectif est réalisé à 96 % et les perspectives de réalisation au complet d'ici mars 2020 sont jugées bonnes.

- Ⓐ Mesure 13 – Formation des PAD : Les cibles sont en bonne d'être atteinte d'ici mars 2020. De plus, la mesure a généré des investissements de 8 M\$ dans les activités soutenues.
- Ⓐ Mesure 14 – MPA dans les EÉSAD : La mesure est terminée et les cibles sont atteintes.
- Ⓐ Mesure 15 – Créneau PAAPA pour les personnes âgées en perte d'autonomie : Les cibles qui consistent à la mise en place du créneau et la mise sur pied de plateforme d'échanges entre les acteurs sont atteintes. Le créneau est constitué et 11 projets mobilisant les acteurs en économie sociale sont en cours dans des filières à fort potentiel de développement.

2.1.4 DEGRÉ DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF 4 : ENCOURAGER L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE AU SEIN DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Au 31 mars 2019, le degré de réalisation de l'objectif 4 du plan d'action est évalué à 80 %. Le graphique 2.4 présente les degrés d'accomplissement des cibles dans les deux mesures à mettre en œuvre dans l'objectif.

- Dans la mesure 16, le degré d'accomplissement des cibles est évalué à 90 %. À cet égard, la mise en place du Créneau d'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises collectives a donné lieu à la réalisation de 15 projets visant l'insertion professionnelle dans les entreprises collectives. Le créneau a contribué à l'élaboration d'un cadre de référence en insertion professionnelle, auquel s'ajoute un code d'éthique, et un guide pour le financement de projet. La plateforme d'échanges entre les acteurs s'est concrétisée par la création d'un comité de créneau qui s'est réuni à trois reprises en 2018-2019 et à cinq reprises en 2017-2018. Cependant, le créneau a connu une période de flottement de janvier mars 2019, avec le départ du coordonnateur du créneau. Depuis avril 2019, le créneau poursuit sa mission de concertation et de mobilisation de ses partenaires.

Graphique 2.4

Degré de réalisation de l'objectif 4 du PAGES et degré d'accomplissement des cibles des mesures



Source : Fichiers de suivi du PAGES. Compilation MEI.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

- Dans la mesure 17, les cibles sont en partie atteintes, après 4 ans. Le développement d'une approche par filière est complété. À cet égard, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a développé une présentation visant la sensibilisation et la diffusion de bonnes pratiques d'insertion et adaptée à divers auditoires. Cependant, il reste à faire connaître les programmes de soutien à l'insertion professionnelle et à encourager les coopératives à y avoir recours.

AVIS

COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DANS L'OBJECTIF 4

A

Les résultats sont jugés satisfaisants, après quatre ans de mise en œuvre. L'objectif est réalisé à 80 % et les perspectives de réalisation au complet d'ici mars 2020 sont jugées bonnes.

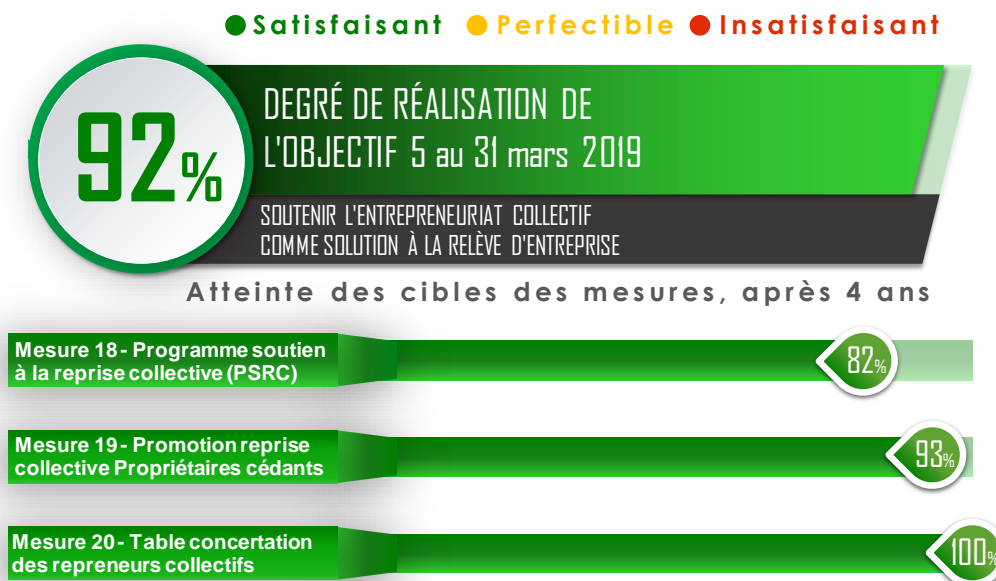
- Ⓐ Mesure 16 – Créneau Insertion : Les cibles seront atteintes d'ici mars 2020. Le créneau poursuit ses activités de veille et de maillage, et la suite de ses opérations après le PAGES.
- Ⓑ Mesure 17 – Promotion de l'insertion socioprofessionnelle : L'état d'avancement est perfectible, mais des progrès importants sont constatés avec la réalisation d'activités de sensibilisation. Il reste à mettre en place des mesures pour encourager les coopératives à avoir recours aux programmes de soutien à l'insertion socioprofessionnelle.

2.1.5 DEGRÉ DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF 5 : SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF COMME SOLUTION À LA RELÈVE D'ENTREPRISE

Au 31 mars 2019, le degré de réalisation de l'objectif 5 du plan d'action est évalué à 92 %. Le graphique 2.5 présente les degrés d'accomplissement des cibles dans les trois mesures à mettre en œuvre dans l'objectif.

Graphique 2.5

Degré de réalisation de l'objectif 5 du PAGES et degré d'accomplissement des cibles des mesures



Source : Fichiers de suivi du PAGES. Compilation MEI

- Les degrés d'accomplissement des cibles sont respectivement de 82 % pour la mesure 18 et de 93 % pour la mesure 19. La mise en œuvre des deux mesures a contribué à la création de 72 coopératives dans un contexte de reprise collective. De ce nombre, 71 % ont impliqué des travailleurs. Rappelons que le cadre d'évaluation du PAGES réalisée en janvier 2016 précisait une cible de cent reprises collectives d'ici mars 2020.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

- La mesure 18 concerne le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC). Le programme est administré par le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ). Bien que la cible de 100 reprises collectives ne soit pas encore atteinte, les objectifs du programme sont déjà atteints. Dans son cadre normatif, le programme vise l'augmentation du nombre de reprises collectives d'entreprises et le maintien en activité de PME dans les régions du Québec. En quatre années, le programme a donné lieu à 72 reprises collectives de PME et à leur maintien en activité au Québec.
 - La mesure 19 vise l'intégration du modèle de la reprise collective au sein du CTEQ et dans les formations ministérielles des MPA portant sur la relève entrepreneuriale. Les résultats consistent en la réalisation de 58 MPA pour les cédants et les repreneurs. Ces MPA ont rejoint 612 participants.
- Dans la mesure 20, la table de concertation Repreneurs collectifs est constituée et la table a contribué à la mise en place du Programme d'appui à la reprise collective (PARC) et à la tournée régionale sur la reprise collective d'entreprises. Les cibles sont atteintes et la mesure est terminée.

AVIS



COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DANS L'OBJECTIF 5

Les résultats sont jugés satisfaisants, après quatre ans de mise en œuvre. L'objectif est réalisé à 92 % et les perspectives de réalisation au complet d'ici mars 2020 sont jugées bonnes.

- (A) Mesure 18 – Programme PSRC : La cible de 100 reprises collectives est en bonne voie d'être atteinte d'ici mars 2020. Des progrès importants ont été réalisés en 2018-2019, grâce au CTEQ et l'embauche d'un coordonnateur provincial au développement de la reprise collective.
- (A) Mesure 19 – Promotion à la reprise collective : La cible est en bonne voie d'être atteinte d'ici 2020. La promotion de la reprise collective a donné lieu à de nombreuses formations MPA. Les mesures 18 et 19 sont liées. Elles ont donné lieu à 952 emplois créés ou maintenus.
- (A) Mesure 20 – Table des repreneurs collectifs : Les cibles sont atteintes.

2.1.6 DEGRÉ DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF 6 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Au 31 mars 2019, le degré de réalisation de l'objectif 6 du plan d'action est évalué à 90 %. Le graphique 2.6 présente les degrés d'accomplissement des cibles dans les quatre mesures à mettre en œuvre dans l'objectif.

- Dans la mesure 21, les ententes avec 21 pôles régionaux en économie sociale (ES) ont été signées dans l'année 2015-2016. Le MEI accorde une aide financière de 100 k\$/an par pôle et il est le principal bailleur de fonds des pôles. Les activités et les projets des pôles contribuent à la concertation et à la mobilisation des entreprises et des partenaires dans leur filière et leur région. Les principaux résultats sont les suivants :
 - 1 631 entreprises d'économie sociale sont membres des 21 pôles en économie sociale.
 - Au cours des quatre dernières années, les pôles ont réalisé 538 activités de mobilisations et 648 activités de soutien au développement. Parmi ces activités se trouvent : la mise en place d'une communauté de pratique « Relève et gestion au féminin » dans le Centre-du-Québec et la tenue de l'événement de cob-design de la génératrice d'innovation sociale en agroalimentaire dans la région de Laval.
- Dans la mesure 22, l'entente avec le pôle des Premières Nations a été signée en mars 2016, en vue d'une aide financière totalisant 100 k\$ par année. Le pôle favorise la concertation et la mobilisation des entreprises et des instances des Premières Nations et les résultats sont notamment les suivants :
 - Création de quatre comités de travail sectoriel en vue d'intervenir dans les filières suivantes : aide à domicile; agroalimentaire; foresterie; et insertion sociale et intégration professionnelle. En 2018-2019, 19 activités ont été réalisées en vue de mobiliser les communautés autochtones aux enjeux de l'économie sociale.
 - Réalisation de 14 activités de soutien au développement de l'économie sociale, sur réserve et hors réserve.
 - Organisation et tenue du premier *Startup Nations*, donnant lieu à huit projets en économie sociale jeunesse.
 - Mobilisation de 70 entreprises d'économie sociale et participation de 35 d'entre elles à la collecte de données sur le Portrait de l'économie sociale chez les Premières Nations.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

- Participation de 30 coopératives et entreprises autochtones à une étude sur les bonnes pratiques d'insertion sociale et d'intégration professionnelle.
- La mesure 23 visant à appuyer la formation en matière d'économie sociale au sein des municipalités est terminée et la cible est atteinte. La mesure a donné lieu à un webinaire en juin 2017 avec plusieurs partenaires, à la réalisation de six cybercafés sur différentes thématiques ainsi qu'à la participation d'au moins 111 conseillers et gestionnaires au municipal (décembre 2017)⁵.

Graphique 2.6

Degré de réalisation de l'objectif 6 du PAGES et degré d'accomplissement des cibles des mesures



Source : Fichiers de suivi du PAGES. Compilation MEI.

- Dans la mesure 24, l'entente avec le Chantier de l'économie sociale a été signée en avril 2015, en vue d'une aide financière de 585 k\$ par année accordée par le Ministère. En 2018-2019, les réalisations étaient les suivantes :
 - En promotion de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat collectif : 9 communiqués de presse, 3 mémoires, 167 publications WEB, 15 conférences et présentations et 12 participations à des événements.
 - En concertation des acteurs économiques sur les plans régional, municipal et gouvernemental : 3 rencontres nationales des Pôles en économie sociale, 20 rencontres des sous-comités des Pôles et 5 rencontres de maillages.
 - Le développement de l'économie sociale, notamment des travaux sur l'économie circulaire, le soutien à des projets du TIESS ou du créneau PAAPA, la concertation entre divers acteurs du développement de l'ES.
 - La régionalisation des activités avec les pôles régionaux d'économie sociale, notamment avec la participation du Chantier à 14 conseils d'administration et la réalisation de plusieurs projets interrégionaux.
 - L'émergence et le développement d'entreprises d'économie sociale dans de nouveaux secteurs, notamment avec des services-conseils à des entreprises pour l'élaboration de leur plan d'affaires.

⁵ En 2016, le Québec comptait 1 110 municipalités locales constituées selon les régimes municipaux généraux.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

AVIS



COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DANS L'OBJECTIF 6

Les résultats sont jugés satisfaisants, après quatre ans de mise en œuvre. L'objectif est réalisé à 90 % et les perspectives de réalisation au complet d'ici mars 2020 sont jugées bonnes.

- Ⓐ Mesure 21 – Pôles régionaux : La cible de soutenir les pôles dans leur mission d'informer et de contribuer au développement des entreprises en économie sociale sera atteinte en mars 2020.
- Ⓐ Mesure 22 – Pôle Premières Nations : La cible sera très probablement atteinte en mars 2020. À cet effet, le pôle a été mis en place et il continue à accomplir sa mission de mobilisation et de concertation des communautés autochtone dans des projets et des activités touchant l'ES.
- Ⓐ Mesure 23 – Formation dans les municipalités : Les cibles sont atteintes.
- Ⓐ Mesure 24 – Chantier de l'économie sociale : Le Chantier contribue activement à la promotion, et au développement de l'économie sociale au Québec et c'est le résultat visé par le PAGES.

2.2 LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PAGES, APRÈS QUATRE ANS

LES CIBLES

3. Investissements d'une valeur de 500 M\$ générés par le PAGES ou en bonne voie de l'être d'ici à 2020.
4. 30 000 emplois créés ou maintenus par le PAGES d'ici à 2020
5. Des retombées socioéconomiques confirmées par les entreprises soutenues dans le PAGES.
6. Impacts économiques probants après quatre ans.

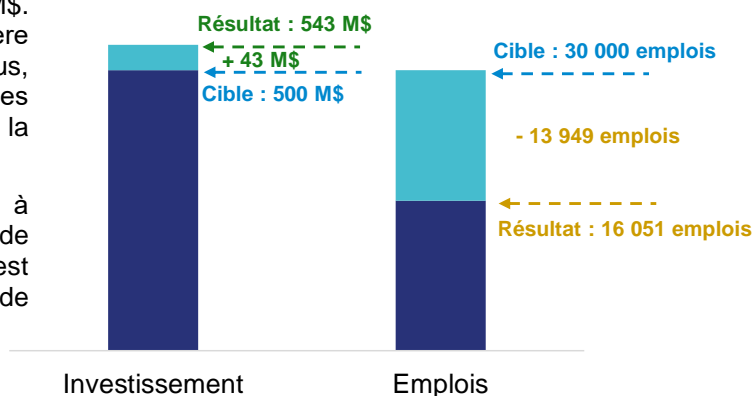
Constats relatifs aux cibles 3 et 4

Le graphique 2.7 présente la valeur de l'investissement et le nombre d'emplois créés ou maintenus générés par le plan d'action. Après quatre ans de mise en œuvre du PAGES, les résultats sont les suivants :

- Le PAGES a généré un investissement d'une valeur de 543 M\$, alors que la cible est de 500 M\$. Cet investissement inclut 91 M\$ d'aide financière accordée dans les projets et les activités soutenus, et 452 M\$ d'apports des entreprises et des partenaires du MEI. Le résultat obtenu dépasse la cible de 43 M\$.
- L'investissement dans le PAGES a contribué à soutenir la création et le maintien de 16 051 emplois au Québec, alors que la cible est de 30 000 emplois. Le résultat est en deçà de 13 949 emplois, par rapport à la cible.

Graphique 2.7

Investissement et emplois générés par le PAGES de 2015 à 2019



Source : Fichiers de suivi du PAGES. Compilation MEI.

Les détails des contributions de chacune des mesures aux deux cibles sont disponibles en annexe, section D.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

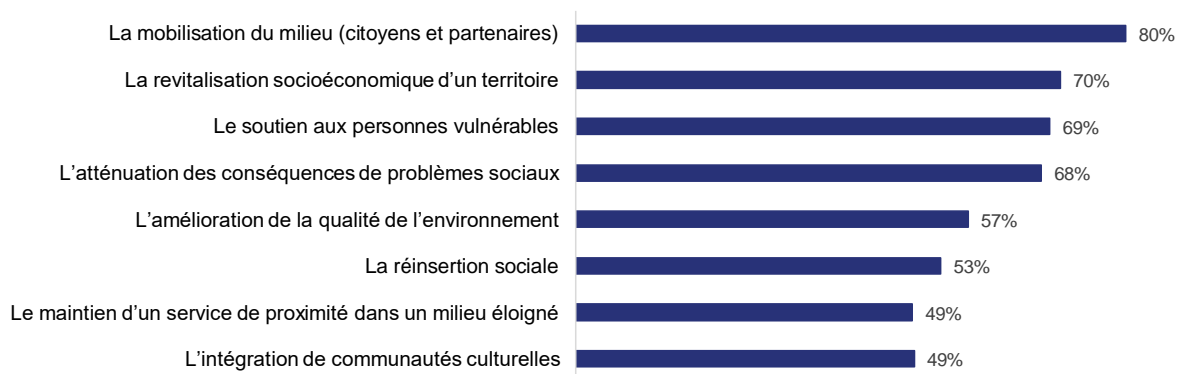
Constats relatifs à la cible 5

Le graphique 2.8 présente les retombées sociales constatées par les entreprises soutenues dans le PAGES. La majorité a constaté plusieurs retombées sociales, allant de la mobilisation du milieu à la réinsertion sociale.

Graphique 2.8

Retombées sociales constatées par les entreprises soutenues dans le PAGES

Pour votre entreprise, le projet ou l'activité soutenue dans le cadre du PAGES a-t-il contribué à l'un ou l'autre des résultats suivants :



Source : Sondage 2019 auprès de 878 entreprises d'économie sociale soutenues dans le PAGES. Marge d'erreur $\pm 3\%$.

Plus précisément, les retombées sociales sont variées selon la mesure dans laquelle l'entreprise a été soutenue. Pour certaines d'entre elles, les retombées sociales se concrétisent par exemple, dans l'aide au démarrage d'entreprises et à leur accompagnement dans leur développement, la formation des employés et l'élargissement de leurs compétences, la mise au point de programmes de soutien aux clientèles ou l'optimisation des pratiques d'affaires.

De plus, au cours des cinq prochaines années, 83 % des entreprises soutenues dans le PAGES prévoient la croissance de leurs activités. Plus précisément, 60 % entreprises soutenues prévoient une croissance d'au moins 5 % de leurs activités et 23 % d'entre elles prévoient une croissance inférieure à 5 %.

De plus, les trois parties prenantes au PAGES ayant répondu à la consultation constatent les éléments suivants :

- Elles adhèrent au constat suivant : la cible de 30 000 emplois ne sera probablement pas atteinte d'ici 2020.
- Dans la perspective d'un renouvellement du PAGES, avec la mise en œuvre en 2020 d'un PAGES II, elles ont souhaité transmettre quelques propositions de pistes d'action (*extrait des verbatims de la consultation*) :
 - Rendre les programmes permanents en fonction de l'utilisation des enveloppes plutôt qu'en fonction de dates de fins de programmes, par exemple le programme CAES.
 - Mettre en place des aides au niveau du prédémarrage (*études de marchés, faisabilités, etc.*).
 - De manière générale, les partenaires de l'économie sociale ont de plus grandes attentes pour le renouvellement du PAGES 2020-2025. Le MEI devra tenir compte de ses attentes pour l'élaboration du prochain plan d'action.
 - Renforcement du continuum de services spécialisés (*de l'idée au démarrage, puis au financement, l'accompagnement, et l'aide à la croissance ou la consolidation*).
 - Accent sur l'accompagnement et le soutien des entreprises collectives et des regroupements sectoriels dans la transformation et l'adaptation de leur modèle d'affaires.
 - Appui à la croissance, à la consolidation des entreprises collectives en place, et parallèlement, meilleur encadrement et soutien à celles en démarrage.
 - Accent sur la mutualisation, l'intercoopération ou le resserrement des forces et des structures coopératives (*fusion, création de regroupements de services ou de consortiums d'affaires, mise en place de pôles de services, gestion regroupée de coopératives*).
 - Lancement d'un grand virage des entreprises collectives vers les technologies numériques supporté par de l'aide technique et financière adaptée.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

- Soutien à la recherche et au développement en matière de nouveaux modèles d'affaires (exemple : plateformes en économie collaborative), de nouvelles formes de coopératives à l'international et d'innovations organisationnelles. Appui à la veille concernant également de nouveaux procédés, applications ou technologies pouvant améliorer la compétitivité des entreprises collectives.
- Soutien pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre et également dans l'amélioration des compétences des employés et des gestionnaires.
- Support pour le positionnement dans des filières porteuses et également pour la réalisation de projets sectoriels structurants et innovants.
- Amélioration et élargissement des outils financiers et fiscaux en place, notamment du côté de la reprise d'entreprises.

Constats relatifs à la cible 6

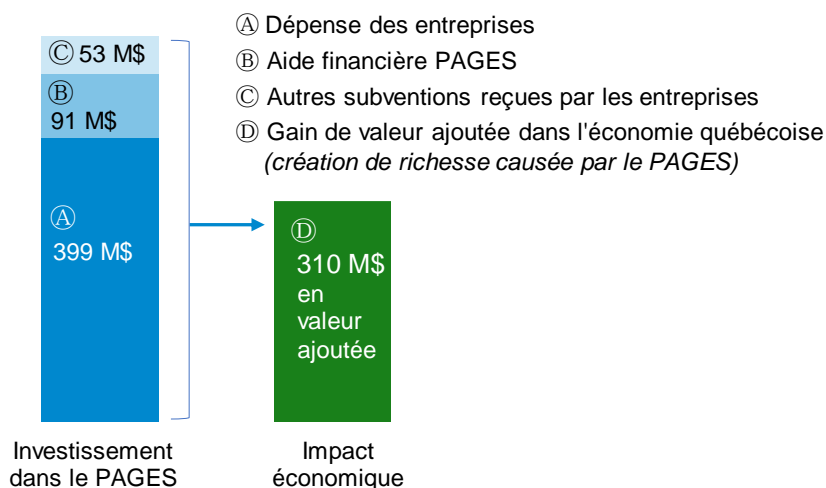
L'impact économique du PAGES est évalué à l'aide du modèle intersectoriel de l'ISQ⁶ (MISQ). L'impact économique se définit comme étant la répercussion des dépenses d'un ou des acteurs économiques. Le modèle évalue l'effet de cascade dans l'économie québécoise que produit une nouvelle dépense dans une activité économique. L'effet est mesuré, entre autres, en valeur ajoutée additionnelle ou accroissement de la production nécessaire, pour répondre à la demande supplémentaire causée par la dépense initiale. À noter que la valeur ajoutée est synonyme de création de richesse contribuant au produit intérieur brut (PIB) du Québec.

L'impact économique du PAGES est évalué à 310 M\$ en valeur ajoutée additionnelle dans l'économie québécoise. Le graphique 3.2 présente les résultats. Les détails sont disponibles en annexe, à la section A.3.

- L'investissement de 543 M\$ généré par le PAGES est une dépense injectée dans l'économie. Elle se divise en trois postes : 399 M\$ de dépenses des entreprises, 91 M\$ d'aide financière du PAGES et 53 M\$ d'autres subventions publiques reçues par les entreprises de l'économie sociale.
- L'impact économique de cette dépense de 543 M\$ est évalué à 310 M\$, en valeur ajoutée additionnelle dans l'économie du Québec. Le montant de 310 M\$ est la contribution du PAGES à la création de richesse nationale (ou contribution au PIB du Québec).

Graphique 3.2

Impacts économiques du PAGES, après quatre années de mise en œuvre



Source : Fichiers de suivi du PAGES et MISQ. Compilation MEI.

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Le modèle intersectoriel du Québec : fonctionnement et applications*, Québec, 2015.

CHAPITRE 2

EFFICACITÉ DU PAGES À ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS

AVIS



COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF AUX RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES

Les résultats sont jugés satisfaisants, car trois des quatre cibles sont atteintes.

- Ⓐ Cible 3 : La cible de 500 M\$ d'investissement généré par le PAGES est atteinte. Les mesures de l'objectif 1 ont contribué pour 94 % dans l'investissement obtenu d'une valeur de 543 M\$.
- Ⓑ Cible 4 : la cible de 30 000 emplois créés ou maintenus d'ici mars 2020 ne sera pas atteinte. Le retard après quatre ans est trop important pour être comblé dans la seule année 2019-2020.
- Ⓐ Cible 5 : En majorité, les entreprises soutenues dans le PAGES confirment les retombées socioéconomiques du PAGES.
- Ⓐ Cible 6 : La cible est atteinte. Après quatre ans de mise en œuvre, l'impact économique du PAGES est évalué à 310 M\$ en valeur ajoutée supplémentaire dans l'économie québécoise.

2.3 RÉALISATIONS DANS LA MESURE 1 DU PAGES

La mesure visait à confier à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) le mandat de réaliser un portrait statistique de l'économie sociale au Québec⁷. Au 31 mars 2019, la cible est atteinte et la mesure est terminée.

Le Portrait statistique 2016 de l'économie sociale au Québec a été diffusé le 29 avril 2019. Il est disponible [à cet emplacement sur le site Internet de l'ISQ](#) (consulté le 19 juillet 2019). Le portrait est le fruit d'une enquête auprès de 10 301 entreprises en économie sociale, parmi la population de base du sondage qui contenait 23 899 entreprises.

⁷ En référence à la 24^e mesure du PAGES. Elle est placée en tête de liste des mesures dans le document officiel du plan (page 45), c'est ce qui explique le démarrage au chiffre 2 dans les mesures de l'objectif 1.

CHAPITRE 3

PERTINENCE DU PAGES

3.1 L'ADÉQUATION DU PAGES AUX BESOINS EN ÉCONOMIE SOCIALE

LES CIBLES

7. Contribution probante à l'investissement et à l'emploi dans l'économie sociale.
8. Évolution de l'économie sociale au Québec, favorable au maintien de l'intervention du gouvernement.
9. Réponse probante aux besoins des entreprises soutenues et aux orientations initiales de 2015.

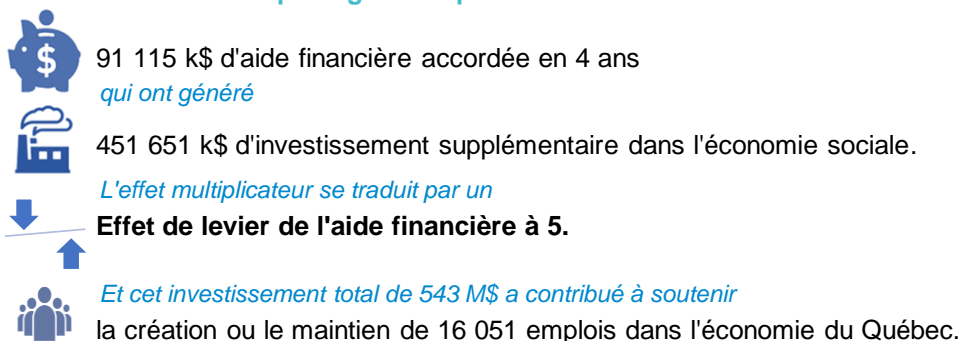
Constats relatifs à la cible 7

La situation visée par le PAGES était de contribuer au développement de l'économie sociale au Québec, par l'incitation à l'investissement des entreprises de l'économie sociale. Les résultats sont présentés au graphique 3.1 :

- En matière d'investissement, le résultat se traduit par un investissement supplémentaire de 452 M\$ des entreprises et des partenaires du MEI, par rapport à l'aide financière de 91 M\$ consentie dans le PAGES. L'effet de levier de l'aide financière dans le PAGES est de 5, ce qui indique que pour chaque dollar d'aide financière, 5 dollars supplémentaires ont été injectés par les entreprises et les partenaires dans l'économie du Québec.
- En matière d'emploi, le résultat se traduit par 16 051 emplois créés ou maintenus en quatre ans. Considérant l'investissement total de 543 M\$, ces emplois ont été créés ou maintenus au coût de 34 k\$ par emploi.

Graphique 3.1

Investissement et emplois générés par le PAGES



Source : Fichiers de suivi du PAGES. Compilation MEI.

De plus, l'investissement supplémentaire de 452 M\$ attribuable au PAGES devrait se traduire par une augmentation des biens et services offerts par les entreprises, pour répondre à cette nouvelle offre⁸. Par conséquent, le gouvernement s'attendrait à un multiplicateur de la dépense publique supérieur à 1.

Les résultats de l'analyse d'impact économique constatés à la cible 6 offrent les paramètres nécessaires au calcul du multiplicateur de la dépense publique consentie pour soutenir la mise en œuvre du PAGES. Il est évalué à 1,4, ce qui indique que **le PAGES a généré un impact économique correspondant à 1,4 fois la valeur de la dépense publique pour sa mise en œuvre**. Les détails de l'analyse sont disponibles en annexe, à la section A.3.

Constats relatifs à la cible 8

Le graphique 3.2 indique une croissance du nombre d'entreprises, du nombre d'employés et du chiffre d'affaires annuel des entreprises d'économie sociale. Les détails sont disponibles en annexe, à la section A.3.

⁸ Le principe du multiplicateur keynésien (consulté le 22 juillet 2019, page 41) suggère qu'une dépense publique initiale va se traduire par une augmentation de la production, qui est un multiple de la dépense initiale. Cette augmentation de la production va à son tour entraîner une augmentation de la consommation, et ce mécanisme se poursuit jusqu'à retrouver l'équilibre dans la fonction suivante : production = consommation + investissement. Au bout du compte, au niveau national d'une économie, l'effet multiplicateur de l'investissement des entreprises se traduit par une augmentation du revenu national, grâce à la valeur ajoutée produite pour retrouver l'équilibre dans la fonction ci-dessus (offre et demande).

CHAPITRE 3

PERTINENCE DU PAGES

Graphique 3.1

Investissement et emplois générés par le PAGES

	Avant le PAGES	2016	Variation
Nombre d'entreprises	7 000	11 200	+60 %
Nombre d'employés	150 000	220 000	+47 %
Chiffre d'affaires annuel	33,4 G\$	47,8 G\$	+43 %

Source : PAGES 2015-2020 et *Portrait statistique 2016 de l'économie sociale au Québec*. Compilation MEI.

Constats relatifs à la cible 9

Les entreprises soutenues confirment la réponse probante du PAGES à leurs besoins. À cet égard, 73 % des entreprises soutenues précisent que sans l'aide financière obtenue dans le cadre du PAGES, leur projet ne serait pas réalisé ou réalisé en partie seulement. De plus, 97 % d'entre elles constatent que le soutien reçu était adapté à leurs besoins. La marge d'erreur est de ± 3 %, soit 440 entreprises ayant répondu à la consultation, pour un échantillon de base de 878 entreprises soutenues dans le PAGES (détails à la section A.2 en annexe).

De plus, les trois parties prenantes au PAGES ayant répondu à la consultation constatent les éléments suivants :

- À l'unanimité, elles confirment que le PAGES a répondu aux besoins du milieu de l'économie sociale et que globalement, les mesures mises en œuvre ont été des réponses adéquates aux besoins des clientèles visées.
- Globalement, les trois parties prenantes partagent leur évaluation positive du PAGES. Sur le plan individuel, chacune des parties prenantes a son propre diagnostic, dont les quelques extraits verbatims suivants :
 - *L'Entente de partenariat pour le développement des coopératives est la mesure qui est la plus proche des entreprises. Son impact est observable et favorise le développement de coopératives sur tout le territoire. Les coopératives organisées en fédération ont évolué beaucoup grâce au PAGES; les approches d'intercoopération et de mutualisation ont été multipliées.*
 - *Au plan de la capitalisation des entreprises, nous constatons peu d'avancement dans un contexte où les structures locales de développement se sont renouvelées. Nous avons consolidé le RISQ et la FIDUCIE, mais nous avons perdu les fonds locaux de développement de l'économie sociale. Les nouvelles formes de financement (participatives) ont été très peu explorées.*
 - *Concernant la relève d'entreprises, il y a eu très peu d'avancées malgré une amélioration des relations avec le CTEQ et une meilleure compréhension du rôle d'une coop lors d'une reprise.*
 - *Les avancées auprès des premières nations sont intéressantes. Toutefois, le développement de l'économie sociale dans ces communautés est encore à faire.*
 - *La formation des préposés des EESAD a aussi été une mesure importante malgré les difficultés à recruter des travailleurs à former. La mesure des MPA a, notamment permis de mettre en place des pratiques de recrutement, mais elles n'ont pas été suffisantes.*
 - *En fonction des priorités identifiées lors de sa conception, le plan d'action a répondu aux attentes. Les besoins évoluant, de nouveaux défis devront être relevés, mais ceux traités ont vu des avancées significatives.*
 - *Au cours de la période 2015-2020, les partenaires de l'économie sociale se sont réorganisés et déployés au niveau national et régional, ce qui leur a permis de mieux répondre à leurs mandats.*

AVIS



COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À L'ADÉQUATION DES BESOINS

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes. Globalement, le plan d'action a constitué une réponse adéquate aux besoins initiaux de 2015.

- Ⓐ Cible 7 : L'effet multiplicateur sur l'investissement et le soutien aux emplois qui en découlent témoignent de la réussite du PAGES à contribuer au développement de l'économie sociale.
- Ⓐ Cible 8 : Depuis 2014, l'économie sociale est en croissance, ce qui suggère une évolution favorable au maintien de l'incitation publique à l'investissement.
- Ⓐ Cible 9 : Par rapport aux besoins initiaux, le PAGES a constitué une réponse probante.

CHAPITRE 3

PERTINENCE DU PAGES

3.2 LA COHÉRENCE DU PAGES AVEC LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

LES CIBLES

10. Absence de chevauchement problématique entre les mesures du PAGES et d'autres programmes.
11. Cohérence du PAGES avec les orientations gouvernementales de développement économique.
12. Utilité et valeur ajoutée de l'intervention du gouvernement, confirmée par les entreprises soutenues.

Constats relatifs à la cible 10

Concernant la question du chevauchement des mesures du PAGES avec d'autres interventions ou programmes du gouvernement, les constats sont les suivants :

- 21 mesures sur les 24 du plan d'action sont venues compléter l'offre de soutien du gouvernement pour le développement de l'économie sociale. Autrement dit, 88 % des mesures du PAGES ont comblé des besoins qui n'étaient pas couverts auparavant ou ont été complémentaires à des programmes existants.
- Par exemple, le Programme de soutien la reprise collective (PSRC) mis en œuvre dans la mesure 8 du plan d'action est complémentaire au Programme d'appui à la reprise collective (PARC). Le PSRC agit en amont pour aider les repreneurs à formaliser leur projet, tandis que le PARC agit en aval lorsque le repreneur est prêt à passer à l'action pour reprendre une entreprise.
- Trois mesures présentent ou ont présenté des risques de chevauchement :
 - Les trois mesures touchant des fonds d'investissement en économie sociale, soit la mesure 2 (CAES), la mesure 3 (RISQ) et la mesure 6 (Fiducie du Chantier). En février 2018, [une évaluation réalisée par le MEI](#)⁹ concluait à un chevauchement important entre les trois mesures, en précisant « *Les trois interventions répondent au même besoin, s'adressent à la même clientèle et interviennent avec le même type d'aide financière, prenant la forme de capital patient dans les entreprises* ». Cependant, l'évaluation soulignait aussi que ce chevauchement n'entraînait pas d'incidence négative sur leurs résultats.
 - Cependant, dans leur utilisation sur le terrain, les trois mesures se complètent au regard de leur portée en région, des secteurs de l'économie rejoints, de l'ampleur et de la nature des projets soutenus.
- Concernant le Plan d'action en tant qu'intervention du gouvernement, il complète lui aussi l'offre globale du gouvernement, par exemple, il est complémentaire au [Plan d'action en entrepreneuriat 2017-2022](#)¹² du gouvernement du Québec.

Constats relatifs à la cible 11

Plusieurs constats confirment la cohérence du PAGES avec les orientations du gouvernement, notamment :

- La [Loi sur l'économie sociale](#)¹², en vigueur depuis le 10 octobre 2013, place le développement de l'économie sociale au cœur des responsabilités et des obligations du gouvernement du Québec. Le chapitre IV de la Loi prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action en économie sociale, renouvelable tous les cinq ans.
- Plusieurs stratégies, plans d'action ou programmes du gouvernement sont cohérents avec le PAGES, par exemple le Plan d'action en entrepreneuriat 2017-2022, la [Stratégie d'action jeunesse 2016-2021](#)¹², le Programme d'appui à la reprise collective (PARC) et le [Programme de soutien à l'économie sociale \(PSES\)](#)¹².
- De plus, le PAGES est cohérent avec la mission du MEI de contribuer au développement économique du Québec. En ce sens, il est pertinent d'avoir confié au MEI la mise en œuvre du plan d'action.

Constats relatifs à la cible 12

La plupart des entreprises soutenues, soit 96 % d'entre elles, confirment l'utilité de la mesure dont elles ont bénéficié dans le cadre du PAGES. L'une des utilités majeures du PAGES mentionnées par les entreprises a été l'obtention d'aide financière, sous la forme d'un prêt, essentiel à leur développement. Selon le cas, ces prêts ont contribué à démarrer un projet structurant, à obtenir un effet de levier pour le financement d'un projet, ou à réaliser des études préalables à la réalisation d'un projet.

⁹ Tous les documents ont été consultés le 22 juillet 2019.

CHAPITRE 3

PERTINENCE DU PAGES

De plus, les trois parties prenantes au PAGES ayant répondu à la consultation constatent les éléments suivants :

- À l'unanimité, elles confirment que le PAGES a été utile au développement de l'économie sociale au Québec, et que sa mise en œuvre a généré les bénéfices suivants (extraits des verbatims de la consultation) :
 - *Par la Table des partenaires, le PAGES a permis le rapprochement du MEI, du Chantier de l'économie sociale, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités (UMQ), des Pôles, de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) et du CQCM.*
 - *Les ressources investies en économie sociale dans le cadre du PAGES ont des effets de levier sur les autres ministères, mais surtout sur le développement des entreprises.*
 - *Le PAGES 2015-2020 a laissé une grande place au développement de créneaux, de filières ou de dossier transversaux. Cette approche a permis de concentrer des efforts pour en maximiser l'impact. Cette façon de faire devrait être privilégiée dans le prochain renouvellement du PAGES pour la période 2020-2025, en lui accordant des efforts financiers supplémentaires pour en accroître l'impact.*
 - *La mesure du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) a obtenu un grand succès à l'égard des dossiers déposés. Malheureusement, seulement 20 % des dossiers ont pu être soutenus.*
 - *Le PAGES est venu assurer le financement du continuum de services par l'entremise du RISQ et du CAES.*

AVIS



COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À LA COHÉRENCE DU PAGES AUX PRIORITÉS

Les résultats sont jugés satisfaisants, car la majorité des cibles sont atteintes.

- ⓑ Cible 10 : Les résultats sont jugés perfectibles. Bien que la plupart des mesures n'aient pas entraîné de chevauchement indésirable, les trois mesures concernant les fonds d'investissement en économie sociale (CAES, RISQ et Fiducie du Chantier) suggèrent de continuer à veiller à la complémentarité de leurs actions.
- Ⓐ Cible 11 : Le PAGES s'intègre bien aux orientations du gouvernement relatives au soutien à l'entrepreneuriat, et au soutien au développement de l'économie sociale. De plus, la Loi en économie sociale renforce le besoin de soutenir l'économie sociale au Québec.
- Ⓐ Cible 12 : Les entreprises et les partenaires consultés confirment l'utilité du PAGES.

CHAPITRE 4

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES

4.1 LA CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES

LES CIBLES

13. Conformité des dépenses par rapport au budget prévu.
14. Gouvernance dans la mise en œuvre conforme aux annonces du Plan et suivi efficace des résultats.
15. Renforcement de la coordination et de la concertation dans l'écosystème de l'économie sociale.

Constats relatifs à la cible 13

Concernant l'utilisation du budget de 110,8 M\$ révisé en mai 2018, les résultats sont les suivants :

- Au 31 mars 2019, l'aide financière accordée dans l'ensemble des 24 mesures a totalisé 91 115 k\$, ce qui représente 82 % du budget prévu. Cette aide financière représente des engagements qui devront être déboursés à un moment donné. En considérant que la fin du PAGES est prévue en mars 2020, il reste à la disposition du gouvernement 18 % du budget, pour couvrir les dépenses de la dernière année du PAGES.
- Au 31 mars 2019, les déboursés représentent 54 397 k\$, soit 49 % du budget prévu. Ce montant correspond à l'aide financière déboursée dans l'une ou l'autre des mesures.
- La mesure 2 concernant le programme CAES est particulièrement avantageuse pour le gouvernement, lorsqu'on compare les résultats obtenus et le coût net des prêts consentis. À cet effet, l'impact budgétaire du programme est évalué 1 195 k\$, qui correspond au coût réel des prêts consentis dans le CAES.

Constats relatifs à la cible 14

Concernant la gouvernance de la mise en œuvre du PAGES et le suivi des résultats, les constats sont les suivants :

- La mise en œuvre du PAGES est conforme au document officiel et aux annonces de 2015. À cet égard, les 24 mesures prévues ont bien fait l'objet d'une mise en œuvre et les résultats visés n'ont pas varié par rapport au plan d'action officiel lancé en 2015.
- Les rôles et les responsabilités des partenaires et des organismes sollicités dans la mise en œuvre des 24 mesures sont clairement précisés dans des actes administratifs (entente et convention), des documents de partenariats ou des plans d'action propres à la mesure concernée.
- Le rôle de leader est assumé par le Ministère, représenté par la DEC. À cet égard, la coordination et le suivi de la mise en œuvre réalisés par la DEC sont efficaces et la collaboration à la présente évaluation a été diligente. De plus, les principaux partenaires du MEI en économie sociale participent à l'évaluation, en étant membres du comité d'évaluation constitué à cette occasion. Il est aussi prévu de transmettre le présent rapport d'évaluation au Comité interministériel en économie sociale et à la Table des partenaires en économie sociale.
- Chacune des mesures a fait l'objet d'une reddition de comptes annuelle, ce qui a contribué à l'élaboration d'un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du plan d'action et de l'état d'avancement vers les résultats visés.
- De plus, la cohérence interne du PAGES est probante. À cet effet, la conception de la chaîne des résultats visés et du modèle logique du plan n'entraîne pas de difficultés¹⁰. En ce sens, l'architecture des mesures et des objectifs concourt à l'obtention des deux cibles globales d'investissement et d'emplois.

Constats relatifs à la cible 15

À l'unanimité, les trois partenaires ayant répondu à la consultation constatent que le PAGES a contribué à améliorer la concertation et la mobilisation au sein de l'écosystème de l'économie sociale au Québec. À cet égard, leurs commentaires sont les suivants (extraits des verbatims des trois partenaires) :

- *Il existe toujours deux familles de l'économie sociale. Elles ont maintenant un lieu d'échange et un plan d'action commun. Nous avons appris à mieux nous connaître et surtout à apprivoiser nos façons différentes de concevoir le développement de l'économie sociale.*
- *Le PAGES a contribué au support de la concertation et de la mobilisation notamment via le financement des pôles régionaux en économie sociale et de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives.*

¹⁰ Le modèle logique du plan d'action est disponible en annexe, à la section B.

CHAPITRE 4

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES

- La concertation et la mobilisation des acteurs de l'économie sociale sont des enjeux importants dans la dynamisation de ce secteur. Ils se sont grandement améliorés au cours des cinq dernières années, et ce, bien que des éléments nécessitent encore aujourd'hui des efforts pour poursuivre et maintenir les avancements.

AVIS

COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À LA CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE

A

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes.

- Ⓐ Cible 13 : L'utilisation des montants d'aide disponibles a été conforme au budget prévu, tant par rapport aux enveloppes prévues, que par rapport l'horizon temporel de 5 ans du PAGES.
- Ⓐ Cible 14 : La gouvernance et le suivi de la mise en œuvre ont été efficaces. À cet égard, le MEI a accompli son rôle de coordination et de leadership avec brio.
- Ⓐ Cible 15 : Les principales parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES conformément que celui-ci a contribué à améliorer la concertation et la mobilisation en économie sociale.

4.2 LA SATISFACTION DES ENTREPRISES SOUTENUES ET MOBILISATION

LES CIBLES

- 16. Taux de satisfaction de la clientèle rejointe.
- 17. Mobilisation structurante entraînée par le PAGES.

Constats relatifs à la cible 16

En très grande majorité, les entreprises soutenues dans le cadre du PAGES s'estiment satisfaites. Plus précisément, les proportions d'entreprises satisfaites à l'égard du soutien reçu sont de 97 % pour les services reçus en général, 96 % pour la disponibilité du personnel dans le ministère ou l'organisme responsable de la mesure, 95 % pour la démarche de sélection de projets et 94 % pour le traitement et le suivi de leur dossier.

Constats relatifs à la cible 17

Concernant la mobilisation des entreprises et des organismes de soutien au développement de l'économie sociale au Québec, après quatre années de mise en œuvre les résultats sont les suivants :

- Au total, 907 entreprises d'économie sociale ayant bénéficié directement des mesures du plan d'action, auxquelles s'ajoutent les entreprises mobilisées au travers des fédérations, des réseaux de coopératives et des organismes de soutien au développement de l'économie sociale au Québec.
- Participation des principaux intervenants à la mise en œuvre du Plan, notamment le Chantier de l'économie sociale, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), les Pôles régionaux d'économie sociale, les coopératives de développement régional, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec. Ces organismes étant représentés à la Table des partenaires en économie sociale, celle-ci a exercé ainsi son rôle de conseil dans la mise en œuvre du plan d'action.

AVIS

COMMENTAIRE DE L'ÉVALUATEUR RELATIF À LA SATISFACTION ET À LA MOBILISATION

A

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- Ⓐ Cible 16 : Les entreprises consultées confirment leur satisfaction à l'égard du plan d'action.
- Ⓐ Cible 17 : La concertation et la mobilisation entraînées par la mise en œuvre du PAGES ont contribué à l'harmonisation de l'action publique en économie sociale.

CHAPITRE 5

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

5.1 PRINCIPAUX CONSTATS RELATIFS À L'EFFICACITÉ DU PAGES

Le tableau ci-dessous récapitule les appréciations des résultats des 24 mesures du PAGES, au 31 mars 2019.

Légende des avis : (A) pour satisfaisant; (B) pour perfectible; (C) pour problématique

Évaluation des degrés d'accomplissement au 31 mars 2019, des objectifs et des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020	Avis de l'évaluation
1. Portrait statistique sur l'économie sociale	(A)
Objectif 1 : Outiller les entreprises d'économie sociale à tous les stades de leur développement	(A)
2. Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (CAES)	(B)
3. Capitalisation et fonctionnement du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)	(A)
4. Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)	(A)
5. Entente de partenariat pour le développement des coopératives	(A)
6. Congé d'intérêts supplémentaires à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale	(A)
7. Examen des solutions afin de mettre en place de nouvelles formes de financement	(A)
Objectif 2 : Améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale	(A)
8. Groupe de travail interministériel sur les marchés publics	(B)
9. Stratégie de sensibilisation des acheteurs publics à l'approvisionnement	(B)
10. Soutien à la recherche et à l'innovation en économie sociale – Programme de soutien à l'économie sociale (PSES)	(A)
11. Soutien à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire	(A)
12. Programme PME 2.0	(A)
Objectif 3 : Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique	(A)
13. Formation des préposés d'aide à domicile dans les EESAD	(A)
14. Initiatives « Meilleures pratiques d'affaires pour les EESAD »	(A)
15. Créneau PAAPA	(A)
Objectif 4 : Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale	(A)
16. Créneau d'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises collectives	(A)
17. Promotion de l'insertion socioprofessionnelle auprès des coopératives	(B)
Objectif 5 : Soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève d'entreprise	(A)
18. Programme de soutien pour favoriser la reprise collective par les travailleurs	(A)
19. Promotion de la reprise collective aux propriétaires cédants	(A)
20. Appui aux travaux de la table de concertation Repreneurs collectifs	(A)
Objectif 6 : Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire	(A)
21. Soutien financier aux pôles régionaux d'économie sociale	(A)
22. Soutien à la mise sur pied d'un pôle d'économie sociale pour les Premières Nations	(A)
23. Appui à la formation en matière d'économie sociale au sein des municipalités	(A)
24. Soutien au Chantier de l'économie sociale	(A)

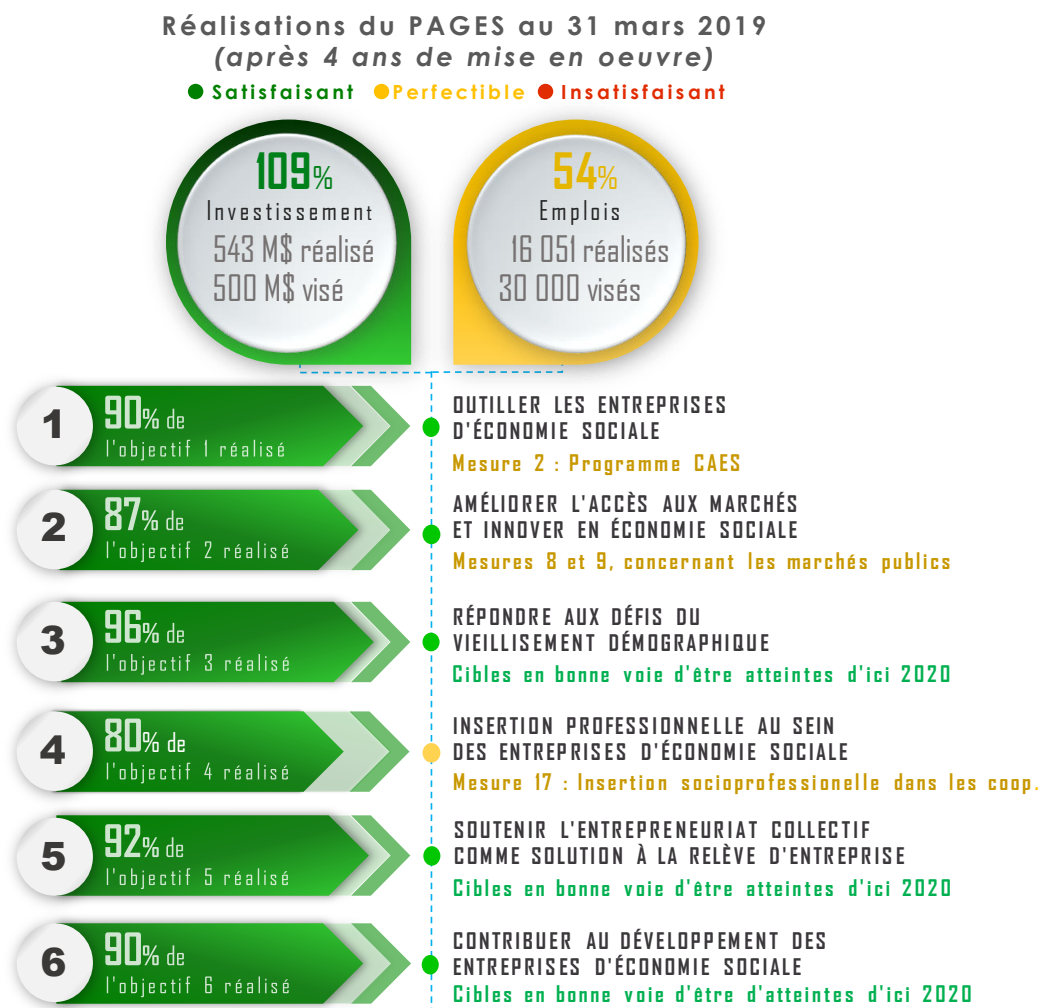
CHAPITRE 5

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

5.2 AVIS GÉNÉRAL RÉSULTANT DE L'ÉVALUATION

L'évaluation considère le PAGES comme étant un succès. L'évaluation confirme l'efficacité du plan d'action à atteindre ses objectifs, la pertinence de ses mesures par rapport aux besoins du milieu de l'économie sociale et l'obtention de retombées sociales et économiques probantes. Le graphique ci-dessous résume les résultats :

- L'efficacité du PAGES est jugée satisfaisante. À cet égard, les six objectifs sont en bonne voie d'être atteints d'ici mars 2020. Après quatre ans de mise en œuvre, l'état d'avancement de chacun des six objectifs est d'au moins 80 %, ce qui suggère de bonnes perspectives de les compléter dans la dernière année 2019-2020 du plan d'action. Parmi les 24 mesures mises en œuvre, 4 seulement n'ont pas donné tous les résultats visés.



- La pertinence du PAGES est jugée convaincante. À cet effet, sa mise en œuvre a généré des investissements d'une valeur de 543 M\$, ce qui dépasse la cible de 500 M\$. Cependant, la cible de création ou de maintien de 30 000 emplois ne sera pas atteinte d'ici mars 2020. Le résultat se traduit par la création ou le maintien de 16 051 emplois, ce qui suggère que la cible établie en 2015 était trop ambitieuse. Le PAGES a aussi contribué à répondre adéquatement aux besoins du milieu de l'économie sociale, tout en complétant l'offre de soutien gouvernemental déjà disponible. Cependant, les mesures concernant les fonds d'investissement suggèrent des risques de chevauchement qui devraient être atténués à l'avenir.
- Les retombées socioéconomiques du PAGES sont jugées probantes. Par l'entremise des entreprises soutenues, il a contribué à la création de 310 M\$ de richesse nouvelle dans l'économie du Québec. De plus, le plan d'action a contribué à l'obtention des retombées sociales substantielles, notamment la mobilisation des citoyens et des organismes partenaires et la revitalisation socioéconomique dans les régions du Québec.

CHAPITRE 5

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

- La mise en œuvre du PAGES a été conforme au plan initial prévu en 2015. Toutes les mesures ont été mises en œuvre et le budget prévu a été utilisé selon le calendrier établi. De plus, il a contribué à la concertation et à la mobilisation du milieu de l'économie sociale. Les mécanismes de suivi et de gouvernance ont fait preuve d'efficacité, notamment avec une bonne coordination des principales parties prenantes au plan d'action.

Dans le cas d'un éventuel renouvellement du plan d'action et dans une perspective d'amélioration et de respect des règles et bonnes pratiques en matière de gestion de la dépense publique, l'évaluation suggère aux décideurs et aux gestionnaires du Ministère de porter une attention aux éléments suivants :

- Il y aurait lieu de continuer à veiller à la complémentarité des trois mesures concernant les fonds d'investissement.
- Il y aurait lieu de s'interroger sur la pertinence de reconduire dans leur forme actuelle, les mesures qui n'ont pas donné tous les résultats souhaités et plus généralement de prendre en compte le présent rapport.

Pour terminer, le plan d'action actuel prendra fin en mars 2020. La poursuite du déploiement des mesures qui ne sont pas encore terminées devrait être au cœur des préoccupations du Ministère. De plus, la présente évaluation pourrait être utilisée par le Ministère, en vue d'enrichir un éventuel prochain plan d'action.

ANNEXE

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

A — COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

A.1 GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PAGES

La structure du rapport est bâtie autour de la grille d'évaluation suivante, qui comprend l'examen de 7 critères et de 15 cibles. Cette grille est une actualisation du cadre d'évaluation PAGES élaboré en 2015.

L'efficacité du PAGES

Critère 1 : L'atteinte des résultats visés

1. État d'avancement d'au moins 80 % dans 5 objectifs sur les 6 du PAGES, dont l'objectif 1.
2. Au moins 80 % des 24 mesures dont les cibles sont atteintes ou en bonne voie de l'être d'ici à 2020.

Critère 2 : Les retombées socioéconomiques

3. Investissement d'une valeur de 500 M\$ généré par le PAGES ou en bonne voie de l'être d'ici mars 2020.
4. Création ou maintien de 30 000 emplois d'ici mars 2020.
5. Retombées économiques probantes après quatre ans de mise en œuvre.
6. Retombées sociales confirmées par les entreprises soutenues dans le PAGES.

La pertinence du PAGES

Critère 3 : L'adéquation du PAGES aux besoins en économie sociale

7. Contribution probante à l'investissement et à l'emploi dans l'économie sociale.
8. Évolution de l'économie sociale au Québec, favorable au maintien de l'intervention du gouvernement.
9. Réponse probante aux besoins des entreprises soutenues et aux orientations du plan initial lancé en 2015.

Critère 4 : La cohérence du PAGES avec les priorités du gouvernement

10. Absence de chevauchement problématique entre les mesures du PAGES et d'autres programmes.
11. Cohérence du PAGES avec les orientations gouvernementales de développement économique.
12. Utilité et valeur ajoutée de l'intervention du gouvernement, confirmée par les entreprises soutenues.

La conformité de la mise en œuvre

Critère 5 : La conformité opérationnelle de la mise en œuvre du PAGES

13. Conformité des dépenses par rapport au budget prévu.
14. Gouvernance dans la mise en œuvre conforme aux annonces du Plan et suivi efficace des résultats.
15. Renforcement de la coordination et de la concertation dans l'écosystème de l'économie sociale.

Critère 6 : Satisfaction des entreprises soutenues et mobilisation

16. Taux de satisfaction de la clientèle rejointe.
17. Mobilisation structurante entraînée par le PAGES.

A.2 SOURCE D'INFORMATION

Les sources d'information utilisées dans la présente évaluation sont les suivantes :

1. Suivi de gestion et des résultats des mesures du PAGES

Chaque année, les porteurs des mesures rendent compte des résultats. Ces informations sont transmises à la Direction de l'entrepreneuriat collectif au MEI, sous la forme de fichiers Excel ou sous la forme de bilan de l'année écoulée. Par la suite, la DEC les agrège dans un tableau de bord de suivi des résultats du PAGES. L'ensemble de ces données représentent la principale source d'information utilisée dans la présente évaluation.

ANNEXE

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2. Données administratives relatives au PAGES

Cette source d'information est constituée des éléments suivants : rapports annuels de gestion du MEI, fichier de suivi budgétaire du PAGES maintenu à jour par la Direction des ressources financières du MEI, cadres normatifs des programmes mis en œuvre dans le PAGES, document officiel du PAGES et site Internet du MEI.

De plus, les livrables des évaluations pertinentes au plan d'action et réalisées durant la période évaluée ont aussi été utilisés. Il s'agit des évaluations suivantes : bilan de mi-parcours du PAGES (2018), cadre d'évaluation du programme de soutien à l'économie sociale (2019), évaluation des résultats de la mesure MP-DEPAR (2018) et l'évaluation des risques de chevauchement des fonds d'investissement en économie sociale (2017).

3. Consultation des entreprises soutenues et des principales parties prenantes au dossier

Une consultation par formulaire a été réalisée auprès des principales parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES, en l'occurrence la DEC au MEI et les organismes représentés sur le comité d'évaluation. Sous la forme de questions ouvertes, la consultation a recueilli les constats de trois des quatre partenaires, à propos de l'adéquation du PAGES aux besoins en économie sociale, de son efficacité et des éventuelles améliorations à y apporter dans une éventuelle nouvelle édition du plan d'action 2020-2025.

Une enquête téléphonique a été réalisée de juillet à août 2019, auprès de 878 entreprises de l'économie sociale soutenues dans l'une ou l'autre des mesures du PAGES. La participation a été excellente et le tableau ci-dessous récapitule le plan d'échantillonnage. Le taux de réponse est de 63 %, soit 440 questionnaires complétés pour 704 entreprises éligibles au sondage. La différence de 174 unités entre l'échantillon de base et l'échantillon éligible s'explique par les numéros de téléphone discontinués, les faux numéros et l'indisponibilité des personnes répondantes n'étant plus en emplois. La marge d'erreur de l'échantillon de 440 entreprises ayant complété le sondage s'établit à $\pm 3\%$, pour une population de base de 878 entreprises d'économie sociale. L'échantillon de base couvre la clientèle des principales mesures du PAGES, soit les mesures de l'objectif 1 et la mesure 18.

Forme juridique	Échantillon de base	Échantillon admissible	Échantillon rejoint
Coopératives	557	447	263
OBNL	312	250	176
Autres	9	7	1
TOTAL	878	704	440

Source : Sondage 2019 auprès des entreprises d'économie sociale soutenues dans le PAGES.

L'échantillon rejoint est représentatif de la population des entreprises soutenues dans le PAGES. En effet, dans l'hypothèse où cette population serait infinie, la marge d'erreur serait de $\pm 5\%$ pour un échantillon de 440 entreprises répondantes.

A.3 PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINES ANALYSES

Cible 1 – Mesure 2 – Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale

Le cadre normatif du programme approuvé le 9 décembre 2015 prévoit l'évaluation de ses résultats lors de la réalisation de l'évaluation du Plan d'action en économie sociale 2015-2020. En vue de répondre aux exigences du cadre normatif du CAES), les résultats du programme au 31 mars 2019 sont les suivants :

- Effet de levier du programme sur l'investissement privé : 17, soit 201 M\$ d'investissement pour 12 M\$ d'aides.
- Augmentation du nombre d'emplois créés ou maintenus dans les entreprises soutenues : 888 emplois.
- Développement d'entreprises d'économie sociale : 65 entreprises soutenues.
- Amélioration du taux de capitalisation des entreprises soutenues : 3,9 % d'amélioration de la capitalisation des entreprises soutenues, qui correspond à l'effet attribuable au CAES. Les résultats sont présentés ci-dessous :

	Pro-forma avec CAES	Pro-forma sans CAES
Avoir	76 761 455	63 143 455
Actifs	347 811 526	347 811 526
Taux de capitalisation	22,1 %	18,2 %

Différence (effet du CAES) = 22,1 % - 18,2 % = 3,9 %.

Source : Fichier de suivi du CAES, compilation IQ.

ANNEXE

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

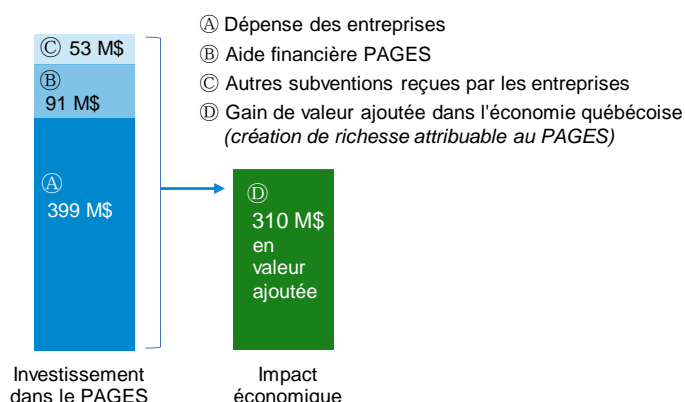
Cible 6 – Évaluation de l'impact économique attribuable au PAGES

L'impact économique du PAGES est évalué à l'aide du modèle intersectoriel du Québec. Une dépense dans une activité économique crée un choc sur l'équilibre comptable du système, le modèle estime l'impact de ce *stimulus* sur diverses variables économiques en le distribuant parmi les secteurs de production selon le processus connu sous le nom de « propagation de la demande ». Ce processus s'accomplit par diverses « rondes » de transactions entre les agents économiques, chacune des rondes impliquant des dépenses pour certains agents, dépenses qui sont dans un même temps des revenus pour d'autres agents. *In fine*, le modèle fournit une estimation de l'augmentation de la production liée à la dépense initiale, qui correspond à la valeur ajoutée produite par la dépense.

Le modèle intersectoriel fournit deux mesures de la valeur ajoutée : la valeur ajoutée au prix de base et la valeur ajoutée au prix du marché. Dans notre analyse, nous avons considéré la valeur ajoutée au prix du marché, car le résultat peut être ainsi mis en relation avec le produit intérieur brut (PIB) au prix du marché.

L'impact économique estimé à l'aide du modèle intersectoriel du Québec est intrinsèquement lié au niveau de la dépense utilisée comme intrant dans le modèle. Si la dépense est surestimée, alors l'impact économique sera surestimé, et inversement. Par conséquent, il est important d'entrer un niveau de dépense le plus juste possible.

Le modèle d'analyse est résumé dans le graphique ci-dessous :



Sources : Fichiers de suivi du PAGES et modèle intersectoriel du Québec. Compilation MEI.

Dans le cas du PAGES, les paramètres suivants ont été considérés :

- Pour faire court, la dépense admise dans le modèle est centrée sur les apports de source privée dans les projets soutenus dans le PAGES. Cette démarche est conservatrice et elle évite de surestimer l'impact mesuré.
- L'investissement de 543 M\$ généré par le PAGES peut être considéré comme une dépense dans l'économie québécoise. Cette dépense se décompose selon les deux postes suivants : 452 M\$ d'apport des entreprises et 91 M\$ d'aide financière accordée dans le PAGES. L'apport de 452 M\$ des entreprises se divise en 399 M\$ d'investissement direct des entreprises et de 53 M\$ de subventions publiques supplémentaires.
- Seuls les 399 M\$ d'apport des entreprises a été considéré comme étant la dépense admissible pouvant être utilisée comme intrant dans le MISQ. Ces apports constituent bien une dépense supplémentaire des entreprises de l'économie sociale bénéficiaires de l'aide financière du PAGES. Le montant de 399 M\$ est utilisé comme l'estimateur des dépenses des entreprises dans les projets soutenus. À cet égard, l'analyse assume que si l'entreprise dépense, c'est qu'elle s'attend à se faire rembourser par la vente de biens et services à ses clients.
- Le montant de 91 M\$ d'aide financière du PAGES n'a pas été considéré comme étant une dépense admissible dans l'analyse. En effet, l'aide financière est plutôt un transfert d'actif du gouvernement vers les entreprises, et non une injection d'une dépense nouvelle dans l'économie.
- Le montant de 53 M\$ de subventions publiques supplémentaires reçues par les entreprises n'a pas été considéré comme une dépense admissible à l'analyse, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'aide financière du PAGES. Le montant de 53 M\$ de subventions est une estimation de la part des subventions dans les revenus des entreprises de l'économie sociale. Pour évaluer le montant de 53 M\$, nous avons procédé en deux temps. Primo, l'apport de 452 M\$ des entreprises a été réparti dans les secteurs industriels des entreprises

ANNEXE

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

au prorata de leurs poids respectifs. À cet effet, nous avons utilisé les SCIAN des 878 entreprises à sonder¹¹. Secundo, nous avons appliqué aux résultats de la 1^{ère} étape, les poids des subventions publiques dans les revenus des entreprises. Cette donnée est fournie par le tableau 3.9 en page 69, du *Portrait statistique 2016 de l'économie sociale au Québec* (consulté le 29 juillet 2019), qui indique la part des subventions publiques dans les revenus des entreprises d'économie sociale, selon leur secteur d'activité économique.

Cible 7 – Contribution du PAGES à l'économie sociale - le multiplicateur de la dépense publique

À titre d'information complémentaire, l'évaluateur a aussi calculé le multiplicateur de la dépense publique, par rapport aux retombées économiques générées par le plan d'action, tout en tenant compte des incidences négatives des impôts et des taxes dans une économie ouverte telle que l'économie québécoise. Ces incidences négatives sont évaluées à l'aide du coefficient d'inefficacité de la taxation. Le multiplicateur est calculé selon l'expression suivante :

$$\text{Multiplicateur} = \frac{\text{Valeur ajoutée supplémentaire attribuable au PAGES}}{\text{Dépense publique} + (\text{aides financières publiques} * \text{inefficacité de la taxation})}$$

Note relative au coefficient d'inefficacité de la taxation :

Le coût d'opportunité de la dépense publique est calculé à l'aide du coefficient d'inefficacité de la taxation appliqué au montant de la dépense publique. La dépense publique est possible grâce aux recettes fiscales, donc au prélèvement d'impôt et de taxes auprès des contribuables. Ces impôts et ces taxes modifient le comportement économique des contribuables : par exemple, plus l'impôt est élevé, moins ils vont consommer, ce qui entraînera un coût économique. Le coût d'opportunité vise à estimer ce coût économique. Pour faire ce calcul, il suffit d'appliquer à tout dollar public dépensé un coefficient correcteur, appelé coefficient d'inefficacité de la taxation gouvernementale, fourni par les données du ministère des Finances du Québec. En 2018, le coefficient était de 0,556. Ainsi, le coût réel d'une dépense publique de 100 k\$ était de 100 k\$ x (1+ 0,556) = 155 600 \$. Le coefficient varie très peu d'une année à l'autre.

La valeur ajoutée supplémentaire attribuable au PAGES a été constatée à la cible 6. Elle est considérée comme un estimateur acceptable des gains de productivité ou des diminutions de charge des entreprises, et de l'amélioration de leur rentabilité. Le tableau ci-dessous présente les résultats.

- Le multiplicateur de la dépense publique est évalué à 1,4, ce qui indique que le PAGES a généré un impact économique correspondant à 1,4 fois la valeur de la dépense publique.

Impact économique attribuable au PAGES	Valeurs en k\$
– Valeur ajoutée au prix du marché	310 070
Dépense publique liée au PAGES	Valeurs en k\$
– Aide financière PAGES	91 115
– Part des subventions dans les revenus des entreprises	52 581
– Inefficacité de la taxation	79 559
TOTAL	223 255
Multiplicateur de la dépense publique	1,4

Note : Les valeurs sont en dollars courants. Aucune actualisation ni prise en compte de l'inflation n'a été considérée, car il ne s'agit pas d'une évaluation avantages-coûts de la dépense publique. De plus, les externalités positives ou négatives pouvant résulter de la mise en œuvre du plan d'action ne sont pas considérées dans l'analyse.

Cible 8 – Évolution de l'économie sociale au Québec

Les limites des mesures avant-après sont intrinsèques aux données disponibles. Ainsi, les mesures après correspondant aux données les plus récentes disponibles dans le *Portrait statistique 2016 de l'économie sociale au Québec*, réalisée par l'ISQ. Les mesures avant proviennent du *document officiel du PAGES*, en page 8.

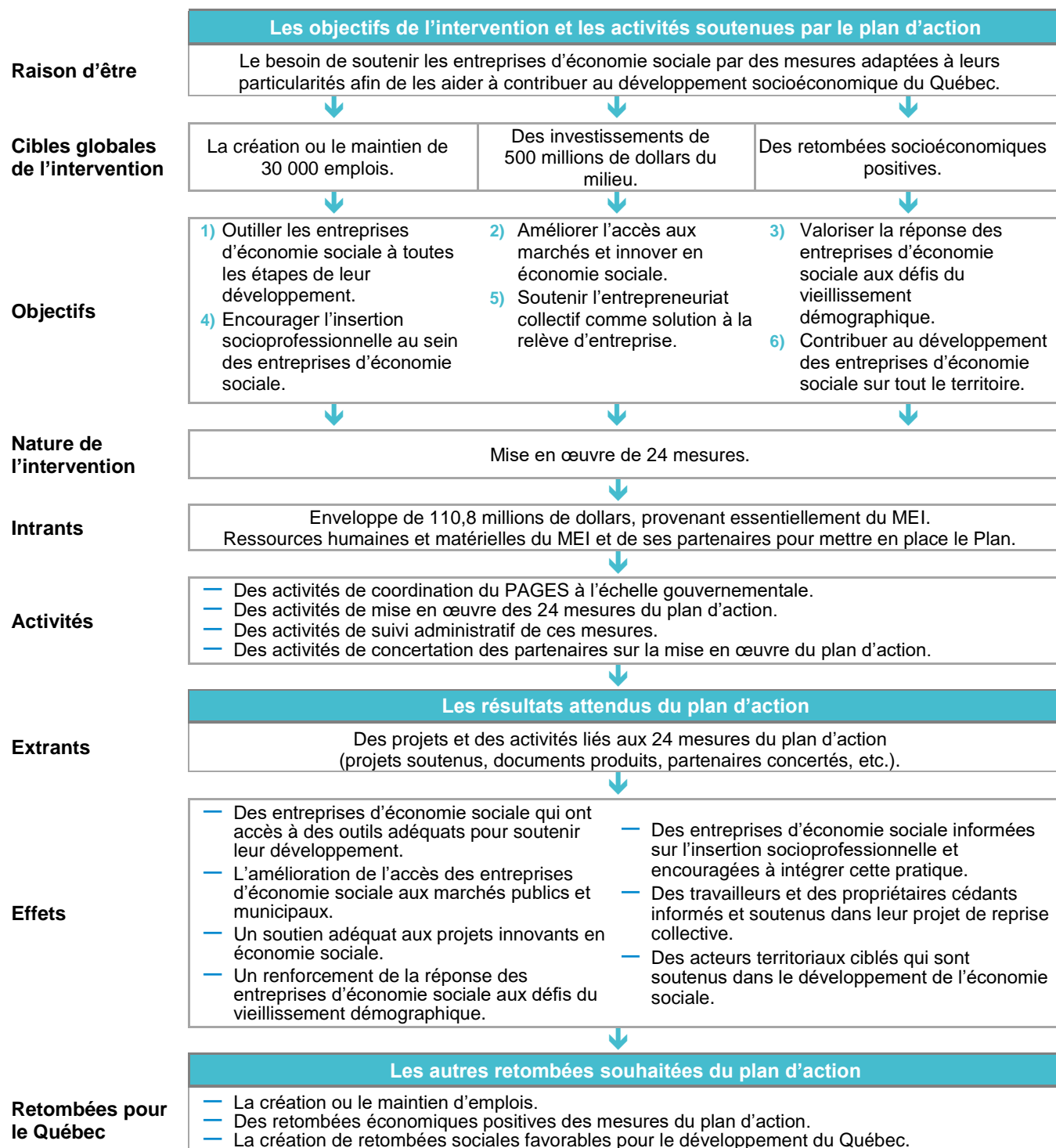
¹¹ Les 878 entreprises à sonder pour lesquelles les codes du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) étaient disponibles représentent 97 % des entreprises ayant bénéficié directement d'une aide financière dans le cadre du PAGES. Les codes SCIAN ont permis de déterminer les secteurs industriels des 878 entreprises bénéficiaires du PAGES. Par la suite, ces secteurs industriels ont été recoupés avec les secteurs industriels présentés à la page 69 (tableau 3.9) du *Portrait statistique 2016 de l'économie sociale*, réalisé par l'ISQ, ce qui a permis de connaître le poids des aides publiques dans les revenus des entreprises, selon leur secteur industriel.

ANNEXE

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

B — MODÈLE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020

La logique du plan d'action¹² est schématisée dans le tableau ci-dessous. Il illustre la cohérence interne des liens entre la raison d'être de la stratégie et la chaîne des résultats visés.



¹² Les évaluateurs utilisent aussi l'expression « théorie de l'intervention ». L'objectif est de représenter les composantes avec lesquelles une intervention est censée mener aux résultats visés, en vérifiant la logique de leur enchaînement.

ANNEXE

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

C — ARCHITECTURE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020

Le tableau ci-dessous présente l'architecture des 24 mesures du PAGES selon ses 6 objectifs, au 31 mars 2019.

Objectifs et mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020		Budget 5 ans (M\$)
1.	Portrait statistique sur l'économie sociale	1,0
Objectif 1 : Outiller les entreprises d'économie sociale à tous les stades de leur développement		
2.	Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (CAES)	30,0
3.	Capitalisation et fonctionnement du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)	10,0
4.	Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)	20,0
5.	Entente de partenariat pour le développement des coopératives	20,2
6.	Congé d'intérêts supplémentaires à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale	2,5
7.	Examen des solutions afin de mettre en place de nouvelles formes de financement	-
Objectif 2 : Améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale		
8.	Groupe de travail interministériel sur l'intégration des critères sociaux dans les cadres régissant les appels d'offres publics	-
9.	Stratégie de sensibilisation des acheteurs publics à l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale	-
10.	Soutien à la recherche et à l'innovation en économie sociale Programme de soutien à l'économie sociale – volet Innovation	0,5
11.	Soutien à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire	3,0
12.	Programme PME 2.0	-
Objectif 3 : Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique		
13.	Formation des préposés d'aide à domicile dans les EESAD	6,5
14.	Initiatives « Meilleures pratiques d'affaires pour les EESAD »	1,6
15.	Créneau d'entreprises collectives en services aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie (créneau PAAPA)	0,8
Objectif 4 : Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale		
16.	Créneau d'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises collectives	0,8
17.	Promotion de l'insertion socioprofessionnelle auprès des coopératives	-
Objectif 5 : Soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève d'entreprise		
18.	Programme de soutien pour favoriser la reprise collective par les travailleurs	1,0
19.	Promotion de la reprise collective aux propriétaires cédants	-
20.	Appui aux travaux de la table de concertation Repreneurs collectifs	-
Objectif 6 : Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire		
21.	Soutien financier aux pôles régionaux d'économie sociale	8,6
22.	Soutien à la mise sur pied d'un pôle d'économie sociale pour les Premières Nations	0,5
23.	Appui à la formation en matière d'économie sociale au sein des municipalités et de leurs instances de développement	-
24.	Soutien au Chantier de l'économie sociale	3,8
TOTAL		110,8 M\$

Note : L'ordonnancement correspond à celui utilisé dans le PAGES, à la page 45.

ANNEXE

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

D — CONTRIBUTION DES 24 MESURES À L'ATTEINTE DES 2 CIBLES GLOBALES DU PAGES

Le tableau ci-dessous présente les contributions des mesures du PAGES à l'atteinte des cibles globales.

Contributions des mesures du PAGES à l'atteinte des cibles globales, au 31 mars 2019	Aide PAGES (en k\$)	Investissement total (en k\$)	Emplois
1. Portrait statistique sur l'économie sociale	1 083	1 083	-
Objectif 1 : Outiller les entreprises d'économie sociale à tous les stades de leur développement			
2. Programme CAES	11 553	165 895	569
3. Capitalisation – Réseau d'investissement social du Québec	8 979	26 538	937
4. Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif	15 285	97 760	1 819
5. Entente de partenariat pour les coopératives	16 200	60 825	9 519
6. Congé d'intérêts – Fiducie du Chantier de l'économie sociale (*aide accordée par la Fiducie)	*18 256	82 539	662
7. Nouvelles formes de financement	-	-	-
Commun CAES, RISQ, PIEC et Fiducie	-	77 806	754
Objectif 2 : Améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale			
8. Groupe de travail interministériel – Marchés publics	29	29	-
9. Stratégie de sensibilisation – Marchés publics	-	-	-
10. PSES – volet 2	644	920	-
11. Territoires innovants en économie sociale et solidaire	2 730	3 824	14
12. Programme PME 2.0	-	300	126
Objectif 3 : Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique			
13. Formation des préposés d'aide à domicile dans les EESAD	2 500	8 022	660
14. Meilleures pratiques d'affaires pour les EESAD	1 600	1 600	-
15. Créneau PAAPA	762	1 083	3
Objectif 4 : Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale			
16. Créneau d'insertion socioprofessionnelle	731	731	1
17. Promotion de l'insertion socioprofessionnelle	-	-	-
Objectif 5 : Soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève d'entreprise			
18. Programme de soutien pour favoriser la reprise collective	550	550	952
19. Promotion de la reprise collective aux propriétaires cédants	-	-	-
20. Appui à la table de concertation Repreneurs collectifs	4	4	-
Objectif 6 : Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire			
21. Pôles régionaux d'économie sociale	6 969	8 363	-
22. Pôle d'économie sociale pour les Premières Nations	300	360	35
23. Formation en matière d'économie sociale au sein des municipalités	-	-	-
24. Soutien au Chantier de l'économie sociale	2 940	4 533	-
TOTAL	91 115	542 765	16 051¹³

¹³ Les emplois dénombrés regroupent les emplois à temps plein créés ou maintenus et les emplois d'insertion sociale.



economie.gouv.qc.ca